

Gouvernance économique et attractivité des investissements privés en Afrique francophone : cas de la Guinée

Présenté par

Ismael BALDE

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Management

Spécialité **Gouvernance et management public**

Directeur de mémoire : Professeur Thierno DIALLO

le 6 oct. 2025

Devant le jury composé de :

Viviane ONDOUA BIWOLE Président

Professeure des Universités / Université Yaoundé II

Mahamat ABDELLATIF Examinateur

Directeur de Département Management, Université
Senghor (Alexandrie)

Thierno DIALLO Examinateur

Professeur Titulaire, Sc. éco. DSEA, Université du
Québec à Chicoutimi

Remerciements

Ce mémoire est la résultante de plusieurs efforts conjugués qui ont permis de rendre l'aventure exaltante et mémorable. Ainsi, sur cette page, je souhaite exprimer mes vifs remerciements à certaines personnes.

Tout d'abord, je voudrais remercier mon Directeur de mémoire, le Professeur Thierno DIALLO pour ses conseils, sa disponibilité et son soutien tout au long de cette rédaction.

J'exprime ma profonde gratitude et mes remerciements à notre Directeur de Département Management, le Professeur Mahamat ABDELLATIF, pour son soutien indéfectible, disponibilité et leadership ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Université notamment Mme Magui ABDO, Assistante des Départements Management et Santé pour le sens du travail et sa bienveillance.

Je profite également pour remercier le Recteur Thierry Verdel pour cette belle opportunité et le dynamisme qu'il impulse au sein de l'Université.

Ensuite, je remercie Mme Oliano Diana Kouyaté, Directrice Générale de l'APIP-Guinée de nous avoir acceptées en stage sans oublier la Directrice Générale Adjointe Mme Challoub Yolande. Leurs leaderships rayonnent l'agence.

À Mme Fatoumata CONDE, notre tutrice de stage et Responsable du Département Promotion des Investissements à l'APIP-Guinée pour son soutien inestimable et son professionnalisme ainsi qu'à la dynamique équipe du DPI et à l'ensemble du personnel de l'APIP-Guinée, merci.

Ma gratitude et remerciement à son Excellence M. Kabiné KOMARA, ancien Premier Ministre de la République de Guinée pour ses encouragements, mise en relation dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

À mes parents et à mon frère et ami Ousmane BALDE pour qui le soutien et les conseils sont sans commune mesure depuis le début de cette aventure.

Enfin, j'adresse toute ma reconnaissance à mes camarades et ami.es de la promotion pour le partage d'expériences et le sens du panafricanisme durant ce parcours académique.

À tous ceux qui m'ont soutenu durant ce parcours dont les noms ne sont pas cités ici, retrouvez-y mes sincères remerciements.

Dédicace

À mes parents (El hadj Aboubacar et Aminata DIALLO),
Pour votre amour, vos encouragements constants et les valeurs que vous m'avez transmises.
Ce travail vous est dédié en témoignage de ma profonde gratitude.
Al barakamon !

Résumé

Ce mémoire consiste à analyser l'impact de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone, en prenant la Guinée comme cas d'étude. L'idée était de savoir, dans quelle mesure la gouvernance économique influence l'attrait des investissements privés en Guinée et quelles réformes sont nécessaires pour renforcer son impact. En effet, l'adoption d'une approche multidimensionnelle des leviers institutionnels, économiques et humains ont permis d'avoir une lisibilité de l'attractivité des investissements privés dans les pays en développement, notamment en Afrique francophone. Tandis que l'analyse empirique était calquée sur une approche méthodologique mixte (qualitative et quantitative) combinant à la fois revue documentaire, entretiens, enquête, benchmarking ainsi que l'analyse statistique. Cela a donc permis de montrer qu'une gouvernance économique déficiente constitue un frein majeur à l'attractivité des investissements privés en Guinée. Par ailleurs, les résultats de cette recherche ont souligné également que l'adoption des réformes économiques structurelles comme l'élaboration d'une stratégie nationale d'investissement privé, la mise en place des zones franches, la révision du code des investissements pour ne citer que cela pourrait améliorer drastiquement l'attractivité du pays. Dans une perspective de comparaison avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire, l'étude montre que la Guinée accuse un retard dans la mise en œuvre des réformes économiques structurelles. En définitive, il ressort qu'une meilleure qualité de la gouvernance économique constitue un vecteur essentiel pour l'attrait d'un pays. L'améliorer en Guinée n'est pas une option, mais une nécessité pour une économie inclusive, diversifiée et durable.

Mots-clefs

Attractivité des investissements, Guinée, Gouvernance économique, IDE, Investissement privé national, Réformes structurelles

Abstract

This thesis aims to analyze the impact of economic governance on the attractiveness of private investments in Francophone Africa, using Guinea as a case study. The idea was to understand to what extent economic governance influences the attractiveness of private investments in Guinea and what reforms are necessary to strengthen its impact. Indeed, the adoption of a multidimensional approach to institutional, economic, and human levers has provided clarity on the attractiveness of private investments in developing countries, particularly in French-speaking Africa. While the empirical analysis was based on a mixed methodological approach (qualitative and quantitative) combining documentary review, interviews, surveys, benchmarking, as well as statistical analysis. This has therefore shown that deficient economic governance is a major obstacle to attracting private investments in Guinea. Furthermore, the results of this research also highlighted that the adoption of structural economic reforms such as the development of a national private investment strategy, the establishment of free zones, and the revision of the investment code, to name a few, could drastically improve the country's attractiveness. In a comparative perspective with Senegal and Côte d'Ivoire, the study shows that Guinea is lagging behind in the implementation of structural economic reforms. Ultimately, it appears that better economic governance is an essential vector for a country's attractiveness. Improving it in Guinea is not an option, but a necessity for an inclusive, diversified, and sustainable economy.

Key-words

Attractiveness of investments, Domestic private investment, Economic governance, FDI
Guinea, Structural reforms.

Liste des sigles et acronymes

AIDI	Indice de Développement des Infrastructures en Afrique
API	Agence de Promotion des Investissements
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée)
APIX	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux au Sénégal
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CTSI	Comité Technique de Suivi des Investisseurs
FMI	Fond Monétaire Internationale
IDE	Investissement direct étranger
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INFF	Cadre de financement national intégré
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPN	Investissement privé national
MB	Ministère du Budget (Guinée)
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME (Guinée)
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances (Guinée)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
PIB	Produit Intérieur Brut
UA	Union Africaine
WGI	World Governance Indicators
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Tables des matières

Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Liste des sigles et acronymes.....	v
Tables des matières.....	vi
Introduction.....	1
Problématique de l'étude.....	2
Question de recherche.....	2
Objectifs de la recherche et hypothèses.....	3
Intérêt du sujet.....	3
1. Fondement conceptuel et théorique.....	4
1.1. Cadre conceptuel et enjeux de la gouvernance économique en Afrique francophone	4
1.1.1. Élucidations et délimitations des concepts clés.....	4
1.1.2. Gouvernance économique : enjeux et rôle des institutions en Afrique francophone.....	8
1.2. Cadre théorique de la recherche.....	11
1.2.1. Approche multidimensionnelle des déterminants institutionnels, économiques et humains de l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone.....	11
1.2.2. Analyse critique et justification des approches théoriques mobilisées.....	15
2. Diagnostic de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Guinée.....	17
2.1. Analyse de la gouvernance et des réformes économique en Guinée (2021-2024)....	17
2.1.1 Cadre institutionnel et légal : étude des fondements et complexités opérationnelles.....	18
2.1.2. Analyse de la gouvernance par les indicateurs internationaux (WGI, IIAG, IPC) et des réformes économiques majeures.....	22
2.2. Analyse de l'attractivité des investissements privés en Guinée (2021 -2024).....	26
2.2.1. Analyse des IDE.....	26
2.2.2. Analyse des investissements privés nationaux (IPN).....	28
3. Cadre méthodologique de la recherche et analyse comparative régionale.....	29
3.1. Approche méthodologique de la recherche.....	30
3.1.1. Types et outils de collecte des données.....	30
3.1.2. Nature des données collectées.....	31
3.1.3. Stratégie d'échantillonnage par cible.....	31
3.1.4. Techniques d'analyse des données et limites méthodologiques.....	33

3.2. Analyse comparative régionale : Guinée, Sénégal et Côte d'ivoire.....	34
3.2.1. Comparaison régionale par approche d'indicateurs clés.....	34
3.2.2. Enseignements et bonnes pratiques transférables.....	37
4. Analyse et discussion des résultats.....	39
4.1. Analyse des résultats.....	39
4.1.1. Analyse des résultats qualitatifs.....	39
4.1.2. Analyse des résultats quantitatifs.....	42
4.2. Discussion des résultats.....	45
4.2.1. Vérification des hypothèses.....	45
4.2.2. Mise en perspective avec l'état de l'art.....	46
5. Recommandations, limites et perspectives de recherche.....	47
5.1. Recommandations.....	47
5.1.1 Recommandations par options politiques.....	47
5.1.2. Sélection et justification de la recommandation phare.....	49
5.2. Limites globales des résultats et perspectives de recherche.....	50
5.2.1. Limites globales de l'étude.....	50
5.2.2. Perspectives de recherche.....	50
Conclusion.....	51
Références bibliographiques.....	i
Liste des illustrations.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Glossaire.....	iv
Annexes.....	v
Annexe 1 : Guide d'entretien.....	vi
Annexe 2 : Questionnaire.....	vii
Annexe 3 : Perception du climat des affaires.....	viii
Annexe 4 : Perception du cadre institutionnel.....	ix
Annexe 5 : Perception du soutien administratif ou partenarial.....	x

Introduction

Dans un monde de globalisation et d'une concurrence économique accrue, la raréfaction des ressources se fait de plus en plus sentir. Désormais les yeux sont tournés vers l'investissement privé pour combler certains déficits. En Afrique francophone, les IDE sont vus non seulement comme une source importante de financement extérieur, mais aussi comme des outils pour transmettre des technologies, améliorer les compétences des travailleurs, créer des emplois et développer des infrastructures utiles à la production(Baldé, 2014). Bien que les investissements nationaux ou intérieurs soient souvent ignorés lors de l'établissement des politiques publiques, ils jouent un rôle très important pour le fonctionnement de l'économie locale, permettant ainsi de renforcer les chaînes de valeur et la capacité des pays à résister aux crises(Femise, 2011).

Ainsi, l'attrait des investissements privés, qu'ils soient étrangers ou nationaux, est un outil clé pour aider les pays, notamment ceux en développement, à développer leurs économies de manière à la fois inclusive et durable. Ceci est soutenu par les études de(Benyacoub, 2021; Ngouhou, 2008; Raymond et al., 2020). Cependant, des recherches indiquent que les écarts entre l'IDE et l'IPN en Afrique continuent de subsister(Diallo et al., 2021). Ce phénomène peut être compris grâce à l'accumulation des richesses dans les pays où la gouvernance économique est assez stable, les systèmes fiscaux sont intéressants, d'infrastructures adaptées et l'environnement commercial est prévisible (Gueye & Diagne, 2022). En réalité, plusieurs recherches, comme celles de (Kaufmann et al., 1999) et (Rodrik et al., 2002), démontrent un rapport net entre la qualité de la gouvernance et la performance économique.

Selon l'étude de la CNUCED sur l'investissement mondial en 2023, les investissements en Guinée ont continué à être instables et se concentrent surtout sur les secteurs extractifs, notamment les grands projets (CNUCED, 2023). Cette dépendance croissante souligne à la fois la faiblesse de l'économie guinéenne face aux crises extérieures et les restrictions de son attractivité en dehors du secteur minier(World Bank, 2025). De même, les investissements faits par les entreprises nationales rencontrent un climat peu propice à l'épanouissement de l'entrepreneuriat local.

En Guinée, les faiblesses structurelles comme l'instabilité politique chronique, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes, l'opacité des marchés publics, l'instabilité réglementaire, le manque de coordination interinstitutionnelle constituent sans doute un frein majeur à l'attractivité des investissements privés.

Au regard de ce qui précède, la gouvernance économique apparaît comme une variable sine qua non pour l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone et la Guinée en particulier.

Problématique de l'étude

La République de Guinée bien que disposant d'un potentiel économique considérable soutenu par l'abondance de ses ressources naturelles telles que : les mines (bauxite, fer, or, etc.), l'hydraulique, agricole, énergétique, etc., une population jeune ou un positionnement stratégique en Afrique de l'Ouest peine encore à attirer durablement des investissements directs étrangers (IDE) dans des secteurs autres que celui de l'extraction minière malgré ses atouts. Ce même constat s'applique aux investissements privés nationaux qui restent d'ailleurs concentrés sur des activités de faible valeur ajoutée, peu créatrices d'emplois et vulnérables aux chocs économiques et politiques.

Les PME participant au tissu économique local du pays rencontrent de nombreux obstacles à savoir : difficulté d'accès au financement, faible accompagnement institutionnel, manque d'intégration dans les chaînes de valeur formelles ainsi que la lourdeur administrative. Les données de la BAD (2023) soulignent qu'environ 42 % du PIB et 96 % de l'emploi en Guinée émane du secteur informel démontrant ainsi la prédominance d'activités économiques peu structurées et vulnérables aux chocs économiques(BAD, 2024, p. 54). De ce fait, l'attractivité des investissements privés repose indéniablement sur la qualité de la gouvernance économique.

Ainsi, les insuffisances structurelles dans le pays en matière de gouvernance sont souvent mises en avant par les indicateurs internationaux comme celui de l'IPC de Transparency International, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale ou bien de l'indice de la Gouvernance Mo Ibrahim. Ces indicateurs révèlent des faiblesses en matière d'efficacité gouvernementale, du respect de l'état de droit et du contrôle de la corruption.

Pourtant, des expériences observées dans plusieurs pays d'Afrique francophone démontrent qu'une gouvernance économique basée sur des réformes ambitieuses couplée à un environnement propice peut significativement améliorer l'attractivité des investissements privés. Le cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire fait l'objet d'un benchmarking dans ce travail. Face à cette situation, il conviendra d'identifier les freins et les déterminants pour l'attrait du pays afin de corriger les chocs exogènes liés à la dépendance minière.

Question de recherche

La question centrale de notre recherche consiste à savoir : Dans quelle mesure la gouvernance économique influence l'attractivité des investissements privés en Guinée et quelles réformes sont nécessaires pour en renforcer son impact ?

De cette question centrale, naissent deux questions subsidiaires. La première, c'est de savoir, en quoi la gouvernance économique influence-t-elle l'attractivité des investissements privés en Guinée ? Et la deuxième consiste à voir, quelles sont les réformes qui pourraient être mises en place pour renforcer la compétitivité économique de la Guinée ?

Objectifs de la recherche et hypothèses

L'objectif général de ce présent mémoire consiste à analyser l'impact de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés (IDE et IPN) en Guinée.

Cet objectif général se décline également en deux (2) sous objectifs :

- OS1 : Analyser l'impact de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés en Guinée.
- OS2 : Identifier et proposer des réformes structurelles capables d'améliorer l'attrait de la Guinée pour une meilleure diversification économique inclusive et durable.

De ces questions subsidiaires, deux hypothèses peuvent être formulées :

- H1 : Une gouvernance économique déficiente impacte significativement l'attractivité des investissements privés en Guinée.
- H2 : l'adoption des réformes économiques structurelles pourrait renforcer la compétitivité économique de la Guinée.

A l'aide des indicateurs clés, nous apprécierons la pertinence de ces hypothèses grâce à nos données empiriques.

Intérêt du sujet

L'intérêt de ce sujet est à la fois académique, institutionnelle et professionnelle. Sur le plan académique, cette recherche contribuera à nourrir la littérature existante et à servir de base pour les futurs chercheurs. Au niveau institutionnel, il contribuera à guider et orienter les décideurs publics sur des questions en lien avec l'investissement privé. Du point de vue professionnel, cette étude naît d'une passion et servira à ma spécialisation en gouvernance et management public.

Tandis que la méthodologie repose sur une approche mixte(qualitative et quantitative) combinant à la fois, une revue documentaire, analyse statistique, enquêtes sur le terrain et un benchmarking illustrant la pertinence des données.

Afin d'avoir une meilleure lecture de cette étude, notre recherche s'articulera autour de cinq axes :

- Fondement conceptuel et théorique de l'étude
- Diagnostic de la Gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Guinée
- Cadre méthodologique et analyse comparative régionale
- Analyse et discussion des résultats
- Recommandations, limites et perspectives de recherche

1. Fondement conceptuel et théorique

La gouvernance économique apparaît comme un facteur clé au développement surtout en Afrique francophone où les fragilités structurelles intensifient les défis. Elle éclaire les dynamiques économiques et les facteurs clés d'attractivité des investissements privés.

Ainsi, cette première partie se propose dans un premier temps, de clarifier les concepts clés en lien avec notre thématique et d'en analyser les enjeux dans le contexte de l'Afrique francophone (1.1.). Dans un second temps, l'accent sera mis sur les fondements théoriques et leurs limites comme gage de déterminants de l'attractivité des investissements privés (1.2.).

1.1. Cadre conceptuel et enjeux de la gouvernance économique en Afrique francophone

Mieux appréhender les contours de cette recherche dans un contexte de mutation des paradigmes de gouvernance au sein des Etats s'avère comme un levier pour le développement des économies africaines. Cette section clarifie les concepts clés et explore les enjeux de la gouvernance en Afrique francophone.

1.1.1. *Élucidations et délimitations des concepts clés*

Loin de prétendre faire une revue exhaustive des notions de notre recherche, nous définirons ce qui paraissent les plus pertinents dans cette sous-section.

a. Gouvernance économique : origine et définition du concept

Comprendre la notion de gouvernance économique nécessite de revenir à sa racine « gouvernance », afin d'appréhender pleinement le sens. Dérivé du verbe grec « kubermân » qui signifie « piloter un navire ou un char », littéralement traduit en français comme « gouvernement » jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pour être repris dans le sens anglais « gouvernance » dans les années 80 (Bakkour, 2013). La gouvernance est un concept polysémique et pluridisciplinaire (Carassus & Baldé, 2020). Elle prête souvent à confusion et elle est au centre de tous les débats affirment (Baron, 2003; Pitseys, 2010). De plus, la notion de gouvernance recouvre des définitions très différentes et diverses en fonction du champ d'utilisation du chercheur (Noula & Takou Kamte, 2023).

À la conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable » tenue en 1997, le PNUD donne la définition suivante : « La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. ».¹ Cette définition relie la gouvernance au développement humain durable. Par ailleurs, on entend par gouvernance, « l'ensemble des

¹ Opt cit., Noula & Takou Kamte, 2023

traditions et des institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays pour le bien commun. »(Kaufmann, 2005). Selon l'auteur, cela recouvre les procédures selon lesquelles les dirigeants sont choisis, contrôlés et remplacés (aspect politique) ; la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources et à appliquer des politiques avisées (aspect économique); et le respect des citoyens et de l'État envers les institutions nationales (respect institutionnel).

D'après Noula et Takou Kame (2023), la littérature dominante en matière de gouvernance peut être réorganisée en trois dimensions qui rendent possibles l'évaluation des performances des pays à savoir une dimension politique ou institutionnelle, une dimension économique et une dimension sociale². C'est dans ce cadre que s'inscrit la gouvernance économique, objet du présent travail. De ce fait, (Ndinga, 2002, p. 5), considère la gouvernance économique comme « l'ensemble des processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et ses relations économiques avec les autres pays. ». En effet, disposer d'un bon cadre macroéconomique permet la mise en place des politiques économiques cohérentes et capables de mettre l'économie sur un sentier de croissance et au-delà, améliorer les conditions de vie des populations.

b. Attractivité des investissements : approche définitionnelle

Pour mieux appréhender la notion d'attractivité des investissements, il serait judicieux de clarifier séparément les concepts d'investissement et d'attractivité. D'emblée, le concept investissement est polysémique et pluridimensionnel dont la complexité des faits et d'idées lui sont nécessaires pour atteindre ses propres fins (Gaillard & Thuillier, 1968). Selon Pezet, (2009, p. 2), l'investissement est compris comme le processus qui aboutit à une consommation de ressources (monétaires ou non) et qui incorpore un gain potentiel futur, ce gain pouvant être financier, économique, social, politique, culturel ou symbolique. Alors que, la notion d'attractivité est un concept à plusieurs approches et parfois très difficiles à cerner.

Du point de vue économique, (Chaze, 2017) définit l'attractivité comme étant «la capacité à drainer et à attirer des hommes et des activités, des capitaux et des compétences, sur un territoire ». D'après l'auteur, cette capacité d'attraction varie selon les caractéristiques économiques, sociales et institutionnelles du lieu considéré. Par ailleurs, l'INSEE le décrit comme « la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur »(Sourd, 2012). De cette petite parenthèse, nous définissons l'attractivité des investissements comme la faculté d'un territoire, d'un secteur, ou d'une entreprise à capter des flux d'investissement, qu'ils soient nationaux ou étrangers, en fonction des conditions favorables qu'il offre.

Par ailleurs, il convient de distinguer l'investissement privé de l'investissement public. Ce travail se concentre sur l'investissement privé, moteur essentiel de la croissance économique

² Opt cit., Noula & Takou Kamte, 2023

dans les économies de marché. L'investissement privé nourrit et stimule la croissance dès lors qu'un certain nombre de facteurs se conjuguent pour offrir un environnement propice à l'expansion. Pour (OCDE, 2005), c'est le moteur qui entraîne les rouages de la machine économique des biens et des services.

Dans le but de mieux délimiter notre travail, notre recherche se penchera sur les investissements directs étrangers et locaux qui feront l'objet d'élucidations dans les lignes suivantes.

c. Typologie d'investissement : Différence entre IDE et IPN

Dans ce présent travail, nous ferons la distinction entre les investissements directs étrangers(IDE) et les investissements privés nationaux (IPN) à travers une recension des écrits.

1. Investissement Direct Etranger (IDE)

La notion d'IDE n'échappe pas au débat d'idée entre les auteurs. En effet, certaines théories appréhendent les IDE comme une manifestation de la libre circulation des capitaux, d'autres comme une stratégie d'investissement. En outre, la vision capitaliste soutient l'idée que les IDE sont un moteur de développement, tandis que les théories marxistes les décrivent comme étant des causes de marginalisation des pays pauvres. Or, l'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie(Bacha, 2017, p. 469).

L'IDE est depuis longtemps, l'objet de plusieurs études réalisées par les institutions internationales et organismes spécialisés, qui ont donné différentes définitions à ce phénomène. Selon l'OCDE(1996), l'IDE peut être définie comme « une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidente dans un autre pays »³. Cela résulte que l'IDE peut consister à la création d'une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et acquisitions). Cette définition de l'OCDE implique la notion « d'intérêt durable » impliquant d'une part la volonté d'exercer une influence notable sur la gestion de cette entité et d'autre part, l'intention de détenir l'entité (actif, entreprise) à moyen ainsi qu'à long terme.

De même, le Fonds Monétaire International (FMI,1993) considère l'IDE comme « l'ensemble des opérations financières permettant à un investisseur étranger d'exercer une influence sur la gestion d'une entreprise située dans un autre pays ». Selon cette définition, un IDE suppose une relation stable entre l'investisseur et l'entreprise investie, accompagnée d'un degré significatif de contrôle ou de pouvoir décisionnel. l'IDE ne se limite pas à un simple

³ Opt cit., Bacha, 2017, p.468

placement financier, mais traduit donc une volonté de s'impliquer dans la stratégie de l'entreprise cible⁴.

Statistiquement parlant, un IDE peut être une unité institutionnelle résidente unique dont au moins 10% des voix attribuées sont détenues à l'étranger(FMI, 2010). De ce fait, la différence entre un IDE et un investissement de portefeuille, réside dans la durée et l'implication.

2. Investissement privé national (IPN)

Investissement privé national parfois appelé investissement domestique ou local, est une notion fréquemment utilisée dans des contextes économiques et financiers notamment lors de l'analyse de la croissance économique d'un pays ou lors d'évaluations de politiques publiques pour engager l'investissement. Cependant, les écrits sur l'investissement privé national restent limités dans le contexte de l'Afrique francophone. L'IPN est souvent employé dans le sens de l'anglicisme « domestic investment » qui veut dire investissement domestique (ou parfois intérieur, national, local) selon la préférence de l'auteur. L'investissement privé national désigne l'ensemble des investissements réalisés ou détenus par des acteurs économiques résidant dans un pays, tels que les entreprises locales et les institutions financières (Ofosu-Mensah Ababio et al., 2022). L'investissement privé national est souvent considéré comme un indicateur de la confiance des acteurs économiques étrangers dans l'environnement économique et politique d'un pays.

L'investissement privé national est à la fois un déterminant et un moteur de la croissance aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Ainsi, selon une étude de la Banque africaine de développement, l'investissement privé est essentiel pour la transformation structurelle et la croissance en Afrique, notamment en soutenant les petites et moyennes entreprises (PME)(Sackey, 2007). De plus, l'IPN contribue à la diversification de l'économie et à la réduction de la dépendance aux ressources naturelles. Il favorise aussi la création d'emplois durables et l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi un accent a été mis sur l'investissement privé dans la Stratégie du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (BAD, 2022).

d. Climat des affaires

Le climat des affaires constitue une condition sine qua non pour stimuler l'afflux de financements tant nationaux qu'étrangers dans tous les Etats du monde, en particulier les pays en développement.

La mise en œuvre des politiques économiques structurelles comme la transparence du système fiscal, la lutte contre la corruption ainsi que la capacité à résoudre les litiges commerciaux permettent d'améliorer le climat des affaires. Car, la perception de cet environnement par les investisseurs impacte considérablement leurs décisions

⁴ ibid, p.469

d'investissements. Autrement dit, un climat des affaires défavorable constitue un frein majeur à l'investissement privé, tandis qu'un environnement sécurisé et incitatif favorise les initiatives entrepreneuriales et le développement du secteur privé.

Ainsi, le climat des affaires recouvre trois grandes dimensions interdépendantes. La première est une dimension macroéconomique qui concerne la stabilité du cadre macroéconomique avec une capacité de résilience aux chocs internes et externes. La deuxième est une dimension institutionnelle ou de gouvernance, qui nécessite l'existence des lois et réglementation qui favorisent la protection d'un secteur privé dynamique. La troisième concerne la dimension infrastructurelle qui inclut l'accès aux infrastructures physiques (eau, énergie, routes, etc.) financières (systèmes bancaires accessibles, instruments de financement) et technologiques (internet, télécommunications).⁵

C'est pourquoi en 2014, la Commission économique pour l'Afrique définit le climat des affaires comme l'environnement institutionnel du « business » dans un pays donné. Par ailleurs, la Banque mondiale (2015) lui définisse le climat d'affaires comme « un ensemble de facteurs spécifiques à un pays qui exerce une influence plus ou moins forte sur les opportunités et incitatifs encourageant une firme à investir, créer des emplois et développer ». Il ressort de ces définitions qu'un environnement d'investissement favorable est essentiel pour drainer les investisseurs et stimuler l'économie.

1.1.2. Gouvernance économique : enjeux et rôle des institutions en Afrique francophone

Dans cette sous-section, nous mettrons en exergue, les enjeux et le rôle des institutions dans la gouvernance économique en Afrique francophone.

a. Défis structurels en Afrique francophone

Les économies des pays africains en général, notamment ceux francophones, restent confrontés aujourd'hui à des défis structurels profonds, freinant ainsi leur compétitivité et leur capacité à attirer des investissements privés. Et parmi ses freins majeurs à l'attractivité de l'investissement privé nous avons : la faible diversification économique, le déficit d'infrastructures, la volatilité macroéconomique ou encore la dépendance aux exportations de matières premières.). En effet, bien que les économies africaines soient restées résilientes face aux multiples chocs avec une croissance moyenne de 4,1% en 2023-2024, soit plus que les 3,8% estimés en 2022. Toutefois, il convient de souligner que cette croissance reste fragile dans un contexte de chocs multiples et d'incertitude mondiale grandissante. L'Afrique de l'ouest notamment francophones connaît une croissance modérée de 3,8 % en 2022 à 3,9 % en 2023 et 4,2 % en 2024(BAD, 2023a).

⁵ Climat d'investissement et climat des affaires—Wiktionnaire-SHS. (s. d.). Consulté 29 mai 2025, à l'adresse https://france-maghreb.msh-paris.fr/wiktionnaire/index.php/Climat_d%27investissement_et_climat_des_affaires

⁶ ibid.

Il ressort des rapports de plusieurs institutions internationales que la faible diversification économique constitue l'un des défis majeurs de la plupart des pays africains notamment francophones. Ainsi, il est mentionné dans le rapport de la BAD(2023)⁷ que les pays ayant des économies diversifiées à faible intensité en ressources devraient croître de 5,0% en 2023 à 5,6% en 2024 contre 4,4 % en 2022. En revanche, la croissance dans les pays à forte intensité en ressources devrait diminuer en passant d'un taux estimé à 3,0 % en 2022 à 2,4 % en 2023, avec une reprise à 3,5 % en 2024. En conséquence, nous observons clairement que la diversification économique est une stratégie clé pour réduire la vulnérabilité structurelle et attirer des investissements plus durables.

Dans ce même sillage, un article de journal de Africa24, souligne qu'en Guinée, le secteur minier représente près de 85% des exportations et 20 % des recettes budgétaires rendant le pays fortement dépendant des cours mondiaux.⁸ Il est certain que cette vulnérabilité est commune à de nombreux pays d'Afrique francophone où l'exploitation des ressources naturelles domine l'économie au détriment du développement de secteurs à forte valeur ajoutée comme l'agro-industrie ou les services numériques. Ainsi donc, cette dépendance expose les économies à des fluctuations externes, réduisant la prévisibilité pour les investisseurs privés.

Un autre problème structurel majeur est la faiblesse des infrastructures. D'après l'indice de Développement des Infrastructures en Afrique (AIDI), une disparité infrastructurelle persiste encore entre les pays. L'indice montre que la moyenne des pays francophones de l'Afrique subsaharienne est de 19,95 % contre 25,75 % pour les pays anglophones⁹. Cette faiblesse est aussi tangible par un accès limité à l'électricité sur le continent. Nonobstant un progrès d'accès à l'énergie témoignant le passage de la couverture de la population de 42 % en 2015 à 56 % en 2022, environ 600 millions d'Africains sont toujours sans accès à l'électricité, soit les trois quarts de la population mondiale non desservie(BAD, 2023b). Ces déficits d'infrastructures décrits ci-haut augmentent le coût d'exploitation pour les entreprises et découragent les investissements durables.

Par ailleurs, il faut ajouter à ses défis structurels majeurs, la faible mobilisation des ressources fiscales et l'instabilité réglementaire. Selon un article publié en 2024 sur le portail de l'ONU, le taux de pression fiscale en Afrique est d'environ 17 %, alors que la moyenne

⁷ Opt cit., BAD, 2023a

⁸ *En Guinée, l'Etat veut capter les fonds générés par la sous-traitance dans le secteur minier—Africa24 TV.* (s. d.). Consulté 20 mai 2025, à l'adresse <https://africa24tv.com/en-guinee-letat-veut-capter-les-fonds-generes-par-la-sous-traitance-dans-le-secteur-minier>

⁹ *Africa Infrastructure Development Index (AIDI)—Africa Infrastructure Knowledge Program Portal.* (s. d.). Knoema. Consulté 20 mai 2025, à l'adresse <https://infrastructureafrica.opendataforafrica.org//rscznob/africa-infrastructure-development-index-aidi>

mondiale est de 35 %.¹⁰ De ce fait, le manque de recettes publiques limite la capacité des Etats à financer les investissements publics et à offrir un environnement propice à l'investissement privé. De surcroît, le climat politique et les réformes inachevées du cadre juridique sont également des freins pour une gouvernance économique stable et prévisible dans les pays en développement. En Guinée par exemple, le score de « stabilité politique et absence de violence ou de terrorisme » est passé de 17,45% en 2021 à 16,11% en 2023 selon les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale.¹¹

b. Rôle des institutions dans le climat des affaires

De nombreuses études comme celles de (Acemoglu et al., 2012; North, 1990) soulignent le rôle déterminant des institutions dans l'amélioration du climat des affaires. Que ses institutions soient formelles ou informelles encadrent les interactions économiques et influencent directement les décisions d'investissement. Dans le contexte africain, l'inefficacité administrative, la corruption, la faiblesse de l'Etat de droit sont parmi les principales causes de la frivôlerie des investisseurs. La faiblesse des institutions est souvent corrélée à une faible performance dans les indicateurs internationaux tels que : le Doing Business (World Bank, 2020), où la moyenne de classement en Afrique francophone, était de 152^e sur 190 économies contre 127^e pour les pays anglophones du continent.

Alors qu'en matière de gouvernance, l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG, 2023) montre que les pays d'Afrique francophone enregistrent une note moyenne de 49,2/100 en gouvernance économique contre 55,6/100 pour les pays anglophones¹². La corruption y reste également endémique. Par exemple en Guinée, le score était de 26/100 en 2023 selon l'indice de perception de la corruption de Transparency international, plaçant le pays au 142^e rang mondial sur 180¹³. Ces indices mettent en lumière que les déficits en matière d'efficacité administrative, de lutte contre la corruption, de sécurité juridique et de transparence fiscale réduisent la confiance des investisseurs nationaux comme étrangers.

¹⁰ *Le continent africain doit contribuer à la mise en place d'un système financier mondial ouvert à tous / Afrique Renouveau.* (s. d.). Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://africarenewal.un.org/fr/magazine/le-continent-africain-doit-contribuer-la-mise-en-place-dun-systeme-financier-mondial>

¹¹ *Interactive Data Access / Worldwide Governance Indicators.* (s. d.). World Bank. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>

¹² *Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Data Portal / Mo Ibrahim Foundation.* (s. d.). Mo Ibrahim Fondation. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://iiag.online>

¹³ *Corruption Perceptions Index—Explore Guinea's results.* (s. d.). Transparency.org. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.transparency.org/en/cpi/2023>

Dans cette même perspective, il ressort que les institutions de régulation (justice commerciale, tribunaux, agences d'investissement, cours des comptes) manquent souvent d'indépendance et de capacités techniques pour efficacement jouer leur rôle. C'est le cas dans plusieurs pays d'Afrique de l'ouest francophone où l'inefficacité de ces institutions peut contribuer ainsi à décourager les investissements à long terme. Malgré ces insuffisances, des progrès sont observables par l'uniformisation du droit des affaires à travers l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui permet de réduire l'incertitude juridique, où 17 pays africains majoritairement francophones sont représentés¹⁴.

1.2. Cadre théorique de la recherche

L'attractivité des investissements privés constitue de nos jours, un enjeu majeur pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique francophone. Face à la raréfaction des ressources publiques et aux défis liés à l'industrialisation, l'investissement privé qu'il soit national ou étranger apparaît comme un levier essentiel de croissance, d'innovation et d'emploi. Cependant, la capacité des Etats d'attirer et de retenir ces flux dépend largement d'un ensemble de facteurs structurels et conjoncturels.

Ainsi, cette section s'attachera de construire un cadre théorique cohérent pour analyser les déterminants de l'attractivité des investissements grâce à un croisement des dimensions institutionnelles, économiques et humaines. Partant d'une lecture pluridisciplinaire, il s'agira d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans les décisions d'investissements et d'en évaluer la pertinence dans le contexte guinéen. L'objectif ultime sera de justifier la nécessité d'une approche multidimensionnelle et contextualisée de la gouvernance économique calquée aux spécificités structurelles des Etats en développements.

1.2.1. Approche multidimensionnelle des déterminants institutionnels, économiques et humains de l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone

Dans une dynamique de compréhension théorique de notre thématique dans les pays en développement, notamment en Afrique francophone, nous adoptons une approche multidimensionnelle pour mieux cerner les déterminants de l'attractivité des investissements privés.

1. Fondements institutionnels de l'attractivité des investissements privés

Pour cette pensée, les institutions jouent un rôle central dans les sociétés modernes. Elle permet d'abord, d'appréhender les phénomènes sociaux, politiques, culturels et la

¹⁴ OHADA.com. (s. d.). UNIDA-OHADA.com • Association pour l'Unification du Droit en Afrique. OHADA.com. Consulté 20 juin 2025, à l'adresse <https://www.ohada.com>

reconstruction du rapport complexe entre les acteurs. Ensuite, la plupart des auteurs s'accordent sur le fait que les institutions contribuent à la définition de profondes régularités dans le comportement des individus. De ce fait, nous mettons en évidence dans cette étude, la théorie institutionnaliste pour comprendre le rôle essentiel des institutions dans le fonctionnement des systèmes économiques d'une part et la théorie du coût de transactions pour avoir une lecture économique des relations contractuelles entre agents dans un contexte d'information imparfaite et d'incertitudes d'autre part.

a. Théorie institutionnaliste : qualité des institutions et crédibilité des règles

Les institutions sont perçues comme l'ensemble des règles formelles (lois, règlements, constitutions) et informelles (normes sociales, coutumes, traditions), qui structurent les comportements des acteurs économiques et politiques afin de réduire les incertitudes, faciliter les interactions et rendre l'environnement plus prévisible et stable. Cette approche est largement soutenue par (North, 1990). Il souligne que les institutions solides et crédibles réduisent les coûts d'information et de transaction pour ainsi créer des incitations appropriées pour les acteurs économiques. Chose qui pourrait stimuler l'investissement, la croissance et le développement des pays en développement comme la Guinée.

Par ailleurs, il ressort que les différences institutionnelles pourraient expliquer en grande partie les écarts de développement entre les nations (Acemoglu et al., 2012). Pour eux, la qualité des institutions prime sur la position géographique ou l'accès à des ressources naturelles. Ils poursuivent en distinguant les institutions « inclusives » à celles « exclusives ». Ainsi donc, les pays ayant des institutions efficaces et stables dont ceux qui parviennent à attirer durablement des investisseurs étrangers et à assurer une croissance soutenue. Dans le même sillage, l'étude empirique de (Rodrik et al., 2002) couvrant plusieurs pays mettent un accent sur la nécessité de privilégier des réformes institutionnelles profondes pour assurer une croissance économique soutenue. De ce fait, cette théorie nous éclaire sur les limites institutionnelles qui freinent l'attractivité des investisseurs privés nonobstant l'existence de potentiels économiques importants dans les Etats d'Afrique francophone, particulièrement la Guinée.

b. Théorie des coûts de transaction : incertitude, droits de propriété et bureaucratie

Cette théorie met en exergue les relations entre agents économiques dans un contexte d'asymétrie informationnelle et d'incertitudes. Selon (Williamson, 1979), chaque échange économique génère des coûts liés à la négociation, à la rédaction et à l'exécution des contrats. Il ressort que, les institutions inefficaces peuvent amplifier ces coûts par l'opportunisme des agents, les asymétries d'information créant ainsi de l'incertitude pour les investisseurs. Dès lors, le cadre institutionnel devient la clé de voûte pour réduire les coûts de transaction, améliorer la prévisibilité des échanges et favoriser la mise en œuvre de

projets d'investissement. En outre, certains travaux ont montré que les entreprises elles-mêmes émergent parfois pour minimiser ces coûts de transaction dans un environnement de marché imparfait (Coase, 1937).

De ce fait, quand les marchés sont défaillants, les acteurs économiques cherchent à internaliser certaines transactions pour réduire les incertitudes liées aux échanges répétés par tiers. En revanche, l'implémentation des mécanismes de gouvernance économique transparents, stables et accessibles permet sans doute de réduire les incertitudes contractuelles, de rétablir la confiance des investisseurs et de dynamiser les flux d'investissements dans les secteurs stratégiques de l'économie. Dans le contexte de l'Afrique francophone et plus particulièrement de la Guinée, cette approche permet d'expliquer pourquoi l'instabilité réglementaire, la corruption, l'incurie administrative et l'inefficacité des systèmes juridiques freinent considérablement l'investissement privé.

2. Déterminants économiques et humains de l'attractivité des investissements privés

Les fondements économiques et humains liés à l'attractivité des investissements privés sont essentiels pour comprendre l'environnement des affaires, les comportements rationnels des agents, les incitations et l'efficacité des marchés. Dans cette sous-section, nous mettrons l'accent sur l'approche du climat des affaires afin de comprendre le caractère essentiel de l'environnement économique, administratif et réglementaire dans la prise de décision des investisseurs en prélude. Par la suite, nous appuierons notre argumentaire sur la théorie des incitations économiques pour voir comment les agents économiques orientent leurs comportements en fonction des incitations créées par l'environnement économique. En postlude, nous nous intéresserons à la théorie du capital humain afin de saisir le rôle primordial du capital humain dans la croissance économique d'un pays.

a. Environnement économique et réglementaire : approche par le climat des affaires

En règle générale, l'investissement privé est tributaire d'un bon climat des affaires. Ce qui implique un environnement économique, administratif, infrastructurel et réglementaire propice aux investisseurs. Le climat des affaires constitue un indicateur phare de la capacité d'un pays à drainer, retenir et développer l'investissement privé. Bien qu'interrompu aujourd'hui, il serait aberrant de parler du climat des affaires d'un pays sans évoquer, les rapports Doing Business de la Banque mondiale comme celle de (World Bank, 2020). Ces rapports mettent en exergue des indicateurs comparatifs sur la facilité de faire des affaires dans plus de 190 économies du monde. De ces rapports, il ressort que des réformes favorables au climat des affaires, telles que la réduction des délais d'obtention de permis, l'amélioration de l'accès à l'électricité ou la simplification des procédures fiscales, peuvent stimuler une augmentation substantielle de l'investissement privé (national ou étranger).

En outre, certaines études insistent sur la nécessité d'améliorer la compétitivité globale à travers l'innovation, l'éducation et la qualité institutionnelle. C'est le cas de (Commission de l'Union africaine & OCDE, 2023; Schwab & Zahidi, 2020) qui soulignent cela dans leurs études. Nos lectures mettent en exergue que le climat des affaires doit reposer sur un écosystème cohérent, sécurisé et attractif pour les acteurs économiques. Son amélioration s'avère une condition sine qua non pour drainer les investisseurs dans un pays.

b. Incitation économique et capital humain : une lecture croisée de l'investissement privé.

Un cadre économique incitatif et l'accès à une ressource humaine qualifiée sont aussi des déterminants clés à l'attractivité des investissements privés dans tous les pays du monde, particulièrement en Afrique francophone. La question déterminante, c'est de savoir en quoi la théorie des incitations économiques et celle du capital humain sont importantes pour notre étude ?

De fait, l'approche des incitations économiques repose sur l'idée que les agents économiques orientent leurs comportements en fonction des incitations créées par l'environnement économique et les politiques publiques(Stiglitz, 2000). D'où l'importance des réformes fiscales attractives, garanties légales, subventions ou mesures de protection de l'investissement pour encourager les investisseurs à engager leurs capitaux. Ainsi donc, l'enjeu serait de créer un environnement propice où le risque d'investissement est maîtrisé et où les rendements attendus sont suffisamment stimulants pour justifier l'engagement du capital. De même, il ressort des travaux (Akerlof, 1970; Spence, 1973) que la qualité de l'information et la capacité à envoyer des signaux crédibles sont déterminantes pour les décisions économiques. De ce fait, au-delà des avantages financiers, la cohérence et la transparence des politiques publiques rassurent les investissements.

Nonobstant l'existence d'un cadre réglementaire comme le code des investissements, le code des impôts et douaniers dans la plupart des Etats francophones notamment en Guinée, il indéniable que concevoir des systèmes d'incitations efficaces favorise durablement l'investissement. A cet effet, il ne suffit pas de créer un cadre légal mais il faudrait qu'il soit crédible, lisible et stable. Bref, les incitations économiques constituent en soi un élément déterminant pour l'attractivité des investissements dans les pays francophones, notamment en Guinée.

Par ailleurs, la théorie du capital humain considère que l'investissement sur la ressource humaine par l'entremise de l'éducation et de la santé pourrait accroître leur productivité et leur valeur économique. Le capital humain est considéré par ses défenseurs comme un facteur déterminant de la croissance économique et du développement. Selon (Schultz, 1961), les dépenses en éducation, santé et formation sont des investissements productifs

susceptibles d'améliorer significativement les capacités économiques d'un pays. Et il ressort de son article que les différences de performances économiques entre les pays s'expliquent en grande partie par le niveau de qualification et de formation. De plus, l'article de (Becker, 1962) démontre que le capital humain est un vecteur essentiel de croissance économique et d'innovation et qu'il influence directement les performances des entreprises et la compétitivité des nations. Il y ajoute en soulignant que les décisions individuelles en matière d'éducation ou de mobilité professionnelle obéissant à une logique économique d'investissement visant à maximiser le rendement attendu en termes de revenus.

Dans le cadre de ce présent travail, la théorie du capital humain permet d'appréhender un facteur souvent sous-estimé : la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, compétente et en bonne santé. En Afrique francophone tout comme en Guinée, l'insuffisance d'un capital humain constitue un obstacle à la diversification de l'économie et à l'attractivité des investissements. Dès lors, le renforcement du capital humain apparaît comme une dimension clé d'une gouvernance économique tournée vers la transformation structurelle et l'attractivité durable.

1.2.2. Analyse critique et justification des approches théoriques mobilisées

Dans une perspective analytique rigoureuse, il apparaît opportun de procéder à une synthèse critique des théories mobilisées afin d'éclairer les déterminants de l'attractivité des investissements privés. Cette sous-section vise donc d'une part, à analyser de manière critique les forces, limites et les complémentarités des cadres théoriques explorés et d'autre part, à justifier le choix d'un cadre d'analyse multidimensionnelle adapté au contexte économique et institutionnel de la Guinée.

a. Forces, limites et complémentarités des approches

Les différentes approches mobilisées présentent chacune des atouts analytiques significatifs tout en comportant des limites qu'il convient de nuancer à travers une lecture complémentaire.

En prélude, la théorie institutionnaliste met en lumière l'importance primordiale des règles formelles et informelles dans l'organisation de l'activité économique. Elle évoque que la différence de développement entre les nations est liée à la présence des systèmes institutionnels fiables et durables. Cette approche a tendance à minimiser cependant, la diversité des trajectoires institutionnelles et les dynamiques spécifiques aux pays en développement. Elle suppose une relation linéaire entre qualité des institutions et développement économique alors qu'en pratique certaines économiques peuvent croître nonobstant des institutions faibles ou instables. Par ailleurs, elle néglige parfois les rapports de pouvoir ou les intérêts politiques qui freinent les réformes structurelles. Néanmoins, sa

force explicative reste cependant majeure pour appréhender les obstacles structurels à l'investissement privé dans les pays à faible gouvernance.

Puis, la théorie des coûts de transaction s'inscrit dans cette dynamique institutionnelle en introduisant les notions d'incertitudes, d'asymétrie d'information et d'opportunistes des agents. Elle permet d'appréhender l'impact réel de l'incurie administrative, de la corruption ou de l'insécurité juridique sur les décisions d'investissements. Elle met un accent sur le rôle des institutions dans la réduction des frictions conjoncturelles et transactionnelles. Toutefois, elle reste centrée sur les relations bilatérales entre agents économiques sans tenir compte des contraintes macro-économiques ou politiques. De surcroît, elle ne permet pas d'expliquer suffisamment les choix de localisation dans un contexte de compétition régionale.

In fine, la théorie économique et celle du capital humain mettent en exergue, le rôle déterminant d'un cadre économique favorable, de politiques incitatives attractives et la disponibilité d'une main d'œuvre. Toutefois, elles souffrent parfois d'un excès de technicisme ou d'un biais universaliste tendant à négliger les spécificités institutionnelles locales. En plus, elles peuvent surévaluer le rôle des réformes sans considérer la réalité politique de leur mise en œuvre. D'où la nécessité d'une approche multidimensionnelle ou intégrée dans les pays en développement notamment en Afrique francophone.

b. Justification du cadre théorique retenu pour le cas guinéen

Bien que le pays dispose d'un cadre réglementaire important tels que le code des investissements, la loi sur les PPP ou le code minier, leur implémentation effective reste entravée par la faiblesse des institutions, le clientélisme et l'emprise des logiques informelles. Les institutions ne doivent pas se limiter à des règles écrites, mais elles doivent être crédibles, appliquées et l'objet d'un consensus par les acteurs.¹⁵ Ainsi donc, l'approche institutionnelle nous permettra de poser un regard profond sur la qualité de la gouvernance économique. Elle met en lumière aussi les leviers de transformation institutionnelle nécessaires pour créer un cadre plus incitatif à l'investissement.

Il ressort des études que l'attractivité ne saurait se limiter à une simple réforme juridique ou administrative. Cela implique un environnement économique cohérent où les incitations à investir sont claires, stables et alignées sur les objectifs de développement. Ce qu'implique l'existence d'un environnement d'investissement cohérent où les incitations à investir sont claires et alignées aux objectifs de développement du pays. De ce fait, la théorie des coûts de transaction et celle des incitations économiques nous permettra de saisir comment la lourdeur administrative, la corruption ainsi que les délais de traitement de dossiers peuvent dissuader les investisseurs. La plupart des États d'Afrique francophone, tout comme la

¹⁵ Opt cit., North, 1990

Guinée, font face à des coûts invisibles liés aux lenteurs et à l'opacité des procédures. Ainsi donc, renforcer l'efficacité administrative, simplifier les démarches et garantir une sécurité juridique stable devient un impératif pour rétablir la confiance et stimuler les flux de capitaux privés hors secteurs miniers.

En outre, la théorie du capital humain posera le jalon sur le déterminant d'une main d'œuvre pour drainer certaines firmes internationales. Les adeptes de cette théorie estiment que l'investissement en éducation et santé est un levier déterminant de croissance économique. Dans le contexte guinéen, l'adoption d'une approche multidimensionnelle nous paraît légitime. Car elle permettra de mettre en évidence la nécessité d'un triptyque cohérent : améliorer la gouvernance, structurer un environnement économique compétitif et renforcer les capacités humaines.

Le cadre théorique et conceptuel revu dans le chapitre précédent, nous amène à analyser la qualité de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés (IDE et INP) en Guinée.

2. Diagnostic de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Guinée

La gouvernance économique étant considérée comme un vecteur essentiel de l'attrait des investissements privés dans un pays, son analyse nous paraît légitime dans le cas guinéen. Dans un premier temps, nous ferons une analyse de la gouvernance et des réformes économiques pour la période 2021-2024 (2.1) puis dans un second temps, nous examinerons l'attractivité des investissements privés plus spécifiquement les IDE et les IPN pour comprendre mieux l'évolution et les contrastes entre les deux (2.2).

2.1. Analyse de la gouvernance et des réformes économique en Guinée (2021-2024)

Après avoir posé un œil sur le cadre conceptuel et théorique de notre recherche, nous mettrons en exergue dans cette section les fondements du cadre institutionnel et légal histoire d'identifier les structures majeures soutenant l'investissement privé (2.1.1). Ensuite, nous ferons une recension des réformes majeures ou utiles pour notre sujet tout en ayant un regard critique sur la qualité de la gouvernance via des indicateurs internationaux et régionaux (2.1.2).

2.1.1 Cadre institutionnel et légal : étude des fondements et complexités opérationnelles

Dans cette sous-section, nous mettrons en lumière le cadre institutionnel et légal afin de voir leur rôle stratégique dans l'attractivité des investissements privés en Guinée.

- a. Cadre institutionnel d'investissement: Rôle et défis structurels

Notre état de l'art mettait en exergue que la qualité des institutions conditionne le climat des affaires et influence directement l'attractivité des investissements privés. En Guinée, plusieurs institutions concourent à l'amélioration du climat des affaires. Parmi les institutions clés :

- Ministère du Budget (MB) et Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) : socle de la gouvernance économique

Les deux ministères sont chargés d'optimiser efficacement l'économie du pays. Plus spécifiquement, le MB se charge d'optimiser la politique budgétaire et d'améliorer l'administration fiscale et douanière pour sécuriser les recettes et qualifier la dépense publique. Il a aussi pour mandat d'élaborer une stratégie budgétaire de moyen terme crédible mais également de promouvoir la transparence budgétaire pour une meilleure maîtrise des équilibres budgétaires et lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.¹⁶ En ce qui concerne le MEF, l'article 1 du décret D/2022/0578/PRG/CNRD/SGG portant attribution et organisation du MEF, dispose que le MEF a pour mission : la conception, l'élaboration et l'opérationnalisation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'économie et des finances, et des investissements publics et d'en assurer le suivi.

Il convient de souligner que ces 2 institutions jouent conjointement un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'un cadre fiscal efficace mais également de l'optimisation de la croissance économique. Donc, importants pour assurer un climat des investissements dans le pays malgré des défis sur la fluidité des décaissements ou la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques pleinement opérationnel.

- Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

La BCRG, est la principale Banque étatique chargé de la politique monétaire et de change, la supervision, la stabilité financière ainsi que de la conformité en matière monétaire. Elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique prévisible et stable dans le pays, chose essentielle pour les investisseurs. Toutefois, elle fait l'objet de plusieurs scandales financiers qui nuisent à son image.

- Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME (MCIPME) : Rôle stratégique de l'APIP¹⁷ et du CTSI¹⁸

¹⁶ <https://mbudget.gov.gn/mission/>

¹⁷ APIP : Agence de promotion des investissements privés (APIP- Guinée)

¹⁸ CTSI : Comité Technique de Suivi des Investisseurs.

Le MCIPME¹⁹ a pour mandat de concevoir, d'élaborer et implémenter la politique du gouvernement dans les domaines du commerce, de l'industrie et des PME, des investissements et du partenariat public privé et d'en assurer le suivi²⁰.

En matière d'investissement privé, l'APIP-Guinée agit comme le principal instrument opérationnel du Gouvernement. En effet, placée sous la tutelle du MCIPME, l'agence a pour mission de soutenir l'investissement et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement des investissements privés (art.27, code des invest., 2015).

Plus spécifiquement, elle est chargée de plusieurs actions stratégiques. D'emblée, elle assure l'accueil, et l'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers dans l'accomplissement des formalités de création d'entreprise et de mise en œuvre de leurs projets. Elle est également responsable du développement de partenariats et l'assistance technique entre les entreprises nationales et étrangères. Ensuite, l'agence joue un rôle clé dans la mise en place d'un climat des affaires propice et du développement des zones d'activité économiques à travers des réformes ciblées. A cela il faut ajouter le suivi et l'évaluation des actions de promotion des investissements. De par son mandat, elle fait office de gestion du Code des investissements.

Au-delà de l'APIP, le cadre institutionnel de l'investissement est assuré par le CTSI d'après l'article 30 du code des investissements. L'article suivant détermine les prérogatives du CTSI comme un organe de veille et de suivi à l'application correcte du présent code. D'ailleurs, il convient de souligner que l'agence assure le secrétariat via son service Code des Investissements.

En outre, des institutions comme la cour des comptes, le tribunal de commerce de Conakry, l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et d'autres assurent le contrôle, la transparence et la redevabilité de la gestion publique. Souvent, le manque de transparence fragilise le fonctionnement de ces institutions de manière efficace pourtant déterminants pour un climat des affaires propice.

b. Cadre légal clé : Portée et limites des dispositifs

Plusieurs lois et règlements encadrent directement ou indirectement l'investissement privé en Guinée. Nous mettons en avant ici celles qui paraissent utiles ou majeures pour un attrait des investissements privés. Parmi lesquelles :

¹⁹ Note : Avant la finalisation de ce mémoire, un décret présidentiel en date du 30 juin 2025 a modifié l'ossature de plusieurs ministères y compris celui-ci. Mais pour souci de cohérence, nous maintenons l'ancien nom.

²⁰ <https://mcipme.gov.gn/mission-et-attributions/>

■ Le code des investissements (L/2015/N°008/AN)

La loi L/2015/N°008/AN portant Code des investissements en République de Guinée. Son article 1 dispose que « le présent code fixe le cadre juridique et institutionnel des investissements privés, nationaux ou étrangers réalisés en République de Guinée, en vue de favoriser :

- a) La création, l'extension, la diversification, la modernisation des entreprises et/ou des infrastructures, des prestations de services et de l'artisanat ;
- b) La création d'emplois décents et durables, la formation des cadres nationaux et l'émergence d'une main d'œuvre nationale qualifiée ;
- c) Etc. »

Il convient de noter que, c'est la seule loi qui couvre véritablement le cadre juridique et institutionnel du pays en matière d'investissement privé. Elle offre des incitations fiscales et douanières pour les investisseurs dans les secteurs et activités couverts ou bien secteurs sous réserves²¹. Toutefois, il convient de souligner que cette loi ne couvre pas les activités éligibles au code minier et pétrolier ainsi que les activités de négoce²². Plusieurs facteurs portent à croire que le présent code ne cadre plus à la réalité locale et aux besoins des entreprises voir même engendre des asymétries par le biais du statut d'entreprise. D'ailleurs, actuellement, le présent code est en révision afin de maximiser l'attractivité du pays par un cadre juridique et institutionnel stable et prévisible répondant aux besoins des acteurs économiques.

■ La Loi des Partenariats Public-Privé (Loi n°0032/2017/AN)

Instituée par le décret n°D/2017/278/PRG/SGG du 24 octobre 2017, la loi PPP a pour objet de définir le cadre institutionnel et les règles régissant la passation, l'exécution, le contrôle et la régulation des partenariats public-privés²³. Il revient de souligner que cette loi couvre tous les secteurs sauf les activités minières ou pétrolières soumises à d'autres régimes spécifiques. Elle exclut les marchés publics classiques et limite les PPP aux projets dont la gestion implique un partage de risques avec le privé.

■ Code Général des Impôts (loi n°L/2021/032/AN)

Le cadre théorique nous révèle qu'un régime fiscal transparent et prévisible est fondamental pour drainer les investisseurs dans un pays. En Guinée, ce régime fiscal est applicable aux

²¹ Voir les article 3 et 6 du code des investissements

²² Voir l'article 4 du présent code.

²³ Article 1 de la loi PPP

personnes physiques et morales tout en couvrant l'ensemble des impôts (directs et indirects), les procédures de contrôle ainsi de recouvrement. Cette loi inclut tous les secteurs sauf ceux bénéficiant de régimes dérogatoires. Toutefois, ce code regorge de freins comme le manque de lisibilité, les exonérations multiples ainsi que l'opportunisme des agents.

■ **Code Minier amendé (L/2011/006/CNT)**

Le code minier a pour but de réguler le secteur minier en vue de promouvoir les investissements et d'assurer une meilleure connaissance du sol et du sous-sol du pays. Ainsi, le code minier ambitionne à encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales de manière à favoriser le développement socio-économique de la Guinée(art.2). Il inclut également des exigences sur la transparence, la protection de l'environnement, les droits des communautés locales et la participation de l'Etat. Cependant, il convient de noter que les activités minières ne sont pas éligibles aux avantages du code des investissements en République de Guinée. En dépit du cadre d'instabilité réglementaire du secteur, plusieurs limites entravent son efficacité. Parmi ses limites, nous avons : les pratiques illicites ou la corruption, la limite institutionnelle qui la gouverne, le respect des normes environnementales ainsi que son application désireuse des autorités.

■ **Code Pétrolier (L-2014-N-034)**

Le code pétrolier est le principal cadre réglementaire qui gouverne l'exploration, l'exploitation des ressources hydrocarbures en vue de favoriser un développement économique et social durable du pays. Il institue une gouvernance centralisée, des mécanismes de transparence et un cadre contractuel rigoureux tout en promouvant une participation Étatique. Toutefois, sa dépendance à l'Etat et sa complexité des procédures administratives ainsi que ses défis de mise en œuvre effective notamment en matière de contrôle environnemental et de gestion des conflits d'intérêts constituent aujourd'hui des limites.

■ **Code des activités économiques(loi L/94/20/CTRN)**

Ce code est essentiel pour un écosystème entrepreneurial propice dans le pays car il garantit la liberté d'entreprendre pour toute personne remplissant les conditions légales. Il encadre les formes d'exercice des activités économiques (personnelle ou sociale) et impose des obligations comptables, fiscales et d'immatriculation. Il est clair que cette loi ne cadre plus au réalité locale et régionale. En outre, des contraintes administratives freinent l'accès à l'entrepreneuriat pour certains groupes. Sa révision et adaptation au contexte du pays sont fondamentales.

Nonobstant ce dispositif juridique, des tares subsistent en termes de coordination interinstitutionnelle, de lisibilité des réformes et de la faiblesse du capital humain. Voyons ce

que disent les indicateurs internationaux sur la gouvernance économique en Guinée et quelles réformes majeures sont déjà engagées.

2.1.2. Analyse de la gouvernance par les indicateurs internationaux (WGI, IIAG, IPC) et des réformes économiques majeures

Loin de faire un procès de la gouvernance à travers les indicateurs internationaux ou de se contacter de narrer les réformes engagées par les décideurs publics, nous essayerons d'apprécier leurs pertinences tout en les nuançant dans cette sous-section.

a. Zoom sur la gouvernance à partir des indicateurs internationaux (WGI, IIAG, IPC)

Le manque de mesures évaluatives freinent souvent le développement des Etats. Les indicateurs (WGI, IIAG, IPC) nous permettront de mesurer le niveau de qualité de la gouvernance de la Guinée de façon nuancée.

■ World Governance Indicators (WGI) - Banque mondiale

« La gouvernance se compose des traditions et des institutions par lesquelles s'exerce l'autorité dans un pays. Cela inclut le processus de sélection, de contrôle et de remplacement des gouvernements ; la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques judicieuses ; et le respect des citoyens et de l'État pour les institutions qui régissent leurs interactions économiques et sociales. »²⁴

Les indicateurs WGI évaluent six dimensions de la gouvernance dans plus de 180 pays et territoire dont voici :

- Voix et responsabilité ;
- Stabilité politique et absence de violence/terrorisme ;
- Efficacité du gouvernement ;
- Qualité réglementaire ;
- État de droit ;
- Contrôle de la corruption.

Pour la Guinée, les performances 2021 -2023 restent très fragiles au vu du contexte actuel du pays.

²⁴ *Interactive Data Access / Worldwide Governance Indicators*. (s. d.). World Bank. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>

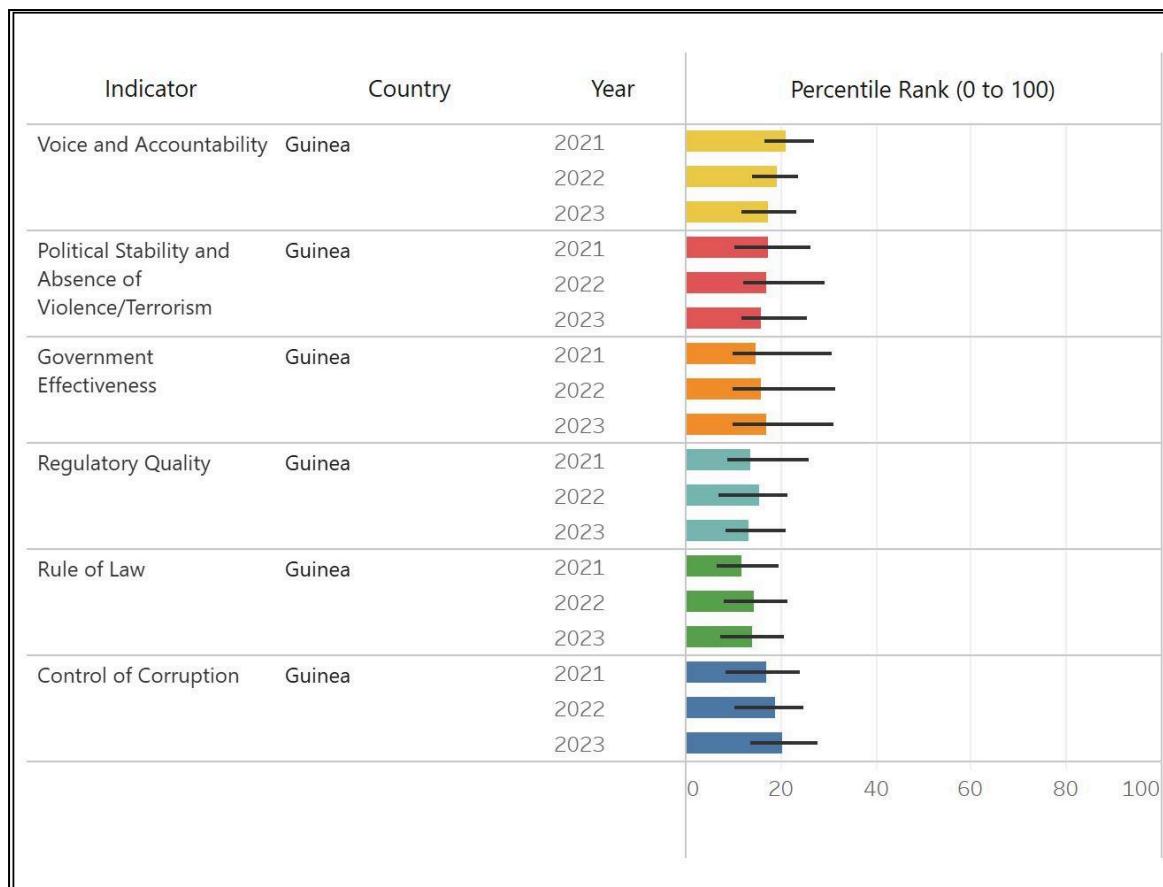


Figure 1 : World Governance Indicators (<https://www.worldbank.org/>)

Ces données reflètent une gouvernance fragile, caractérisée par une instabilité politique, une faible efficacité institutionnelle et une régulation économique peu prévisible. Toutefois, il convient de relativiser que l'absence de la prise en compte du contexte local pourrait biaiser les résultats.

■ Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG)

Pour la Fondation Mo Ibrahim, l'évaluation des performances d'une gouvernance doit être fondée sur les effets de cette dernière sur les bénéficiaires(citoyens). L'IIAG mesure certes cette performance sur l'échelle du continent africain. Ce cadre de mesure s'appuie sur quatre (4) catégories ou composantes : Sécurité et État de droit ; Participation, Droits et Inclusion ; Fondements des opportunités économiques et Développement humain.

Il convient de souligner que chaque catégorie se décline en sous-catégories regroupant divers indicateurs qui fournissent des mesures quantifiables des dimensions fondamentales de la gouvernance. En ce qui concerne la Guinée, le score en matière de Gouvernance globale a régressé au cours des dix dernières années (2014-2023), et ce à un rythme accéléré au cours des cinq dernières années (2019-2023). Ce score de 41,9% en 2023, positionne le pays 42ème sur 54 Etats. un score en deçà de la moyenne des pays africains qui est de

49,3% (IIAG, 2024). Toutefois, une amélioration peut être observée dans la catégorie Fondements des opportunités économiques en raison d'une progression dans les sous-catégories Infrastructures et Économie rurale.

Tendance	Indicateur	Score (2023)	Évolution sur 10 ans	Tendance
■ Progression accélérée	■ Redressement	41,9	-0,3	■
■ Progression ralenti	■ Détioration ralenti	39,5	-4,6	■
■ Signal d'alerte	■ Détioration accélérée	37,9	-5,5	■
Guinée : Gouvernance globale et scores par catégorie (2014-2023)				
	Fondements des opportunités économiques	45,0	+5,0	■
	Développement humain	45,1	+3,6	■

Figure 2 : Gouvernance globale et scores par catégorie : Guinée (IIAG, 2024)

■ Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International

Le rapport 2024 de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), publié par Transparency International, tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme : la corruption reste un obstacle structurel au développement, à la démocratie et à la stabilité mondiale.

Ce rapport constitue une alerte pour les pays où la corruption reste enracinée, notamment les pays d'Afrique francophone dont la Guinée. Ainsi, il conviendrait de signaler que l'Etat fait face à une série de scandales de détournements de fonds publics malgré des efforts de réforme. A cet effet, le rapport de Transparency International indique un score de 28/100 en 2024 et un peu moins en 2023, illustrant la stagnation dans la lutte contre la corruption dans le pays. De ce fait, cette lenteur dans la gouvernance éthique a un coût économique et social considérable.²⁵ (Figure 3)

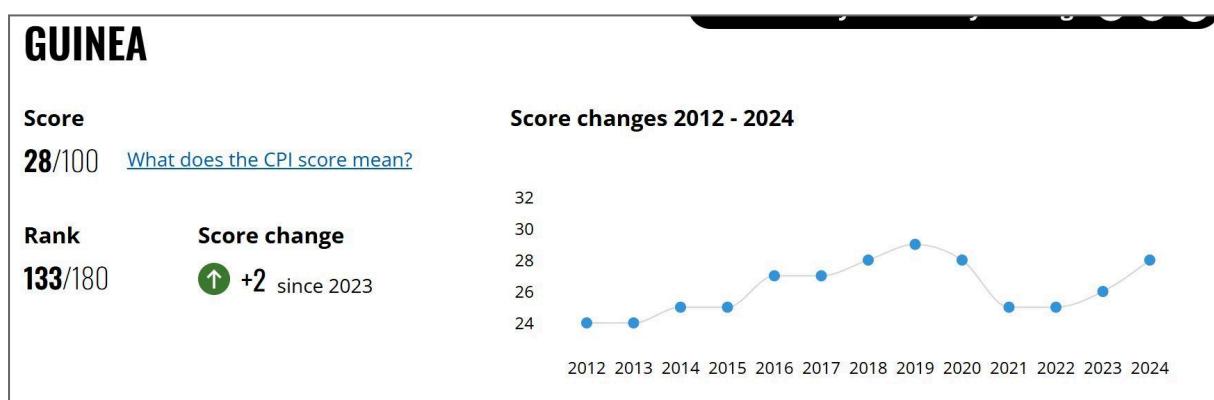


Figure 3 : Courbe d'évolution de l'IPC en Guinée (Transparency International)

²⁵ Corruption Perceptions Index—Explore Guinea's results. (2024). Transparency.org. <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>

b. Réformes économiques et gouvernance (2021-2024) : analyse diagnostique

Nonobstant des tares observées au niveau des indicateurs internationaux ou régionaux, le constat de la situation économique actuelle du pays montre une progression relative. Cette progression est le fruit de plusieurs réformes économiques et de gouvernance engagées ces dernières années. Parmi les réformes majeures qui paraissent utiles pour notre étude :

- Refonte du PNDES (2016-2020) et établissement du Programme de Référence Intérimaire (PRI, 2021-2024). Ces réformes mettent l'accent sur une gouvernance efficace, le développement du contenu local et une diversification économique du pays. D'ailleurs, ces deux (2) cadres de réformes servent de référence au programme Simandou 2040 pour les quinze prochaines années.
- Réforme des procédures fiscales et douanières : Direction générale des impôts (DGI) et Direction générale des douanes (DGD). Plus spécifiquement, la correction du SAFIG 1²⁶ à travers une migration vers le SAFIG 2 reste une avancée considérable au niveau de la DGI. La mission principale du SAFIG 2 consistera à digitaliser toutes les opérations fiscales, la télétransmission des états financiers pour ainsi élargir l'assiette fiscale et sécuriser les recettes.²⁷ Alors qu'à la DGD, l'introduction de la plateforme Sydonia a permis au cours du 1er trimestre 2022 de détecter 93% de déclaration de sélection par le système estimé non conformes par les vérificateurs des douanes(SYDONIAWorld, 2022).
- La loi Ordinaire (L/2021/024/AN du 17 août 2021) sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en République de Guinée, institue dans son article 75 la CENTIF.²⁸ Soulignons que la CENTIF est une autorité administrative indépendante placée sous la responsabilité de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)(article 75 alinéa 2 de la même loi).²⁹
- Mise à jour du portail SYNERGUI en cours pour faciliter l'enregistrement des entreprises au niveau du Guichet unique d'Investissement de l'APIP-Guinée. Cette migration du système SYNERGUI 1 vers le SYNERGUI 2 permettra l'enregistrement des entreprises en moins de 72h.

Ces réformes non encore exhaustives comportent tout de même des limites ou défis qui conviendra de mentionner. Les défis ou limites sont entre autres :

²⁶ *Système d'Administration Fiscal de Guinée*

²⁷ *Le Ministère du Budget poursuit la digitalisation de la Direction Générale des Impôts en la dotant du SAFIG 2 – Ministère du Budget Guinée. (s. d.). Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://mbudget.gov.gn/2024/05/le-ministere-du-budget-poursuit-la-digitalisation-de-la-direction-generale-des-impots-en-la-dotant-du-safig-2/>*

²⁸ Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF)

²⁹ Présentation CENTIF Guinée. (s. d.). *CENTIF GUINEE*. Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://centifgn.org/presentation/>

- La situation transitoire politique du pays ;
- Réformes souvent descendantes, sans ancrage participatif ;
- Interopérabilité ministérielle fragile ;
- Faible suivi-évaluation et manque d'indicateurs de performance limite ces réformes ;
- Réticences internes au changement des agents publics, etc.

Toujours est-il que, les partenaires au développement tels que la Banque mondiale et le FMI insistent souvent sur la nécessité d'un cadre macroéconomique stable et d'un système judiciaire fiable pour que ces réformes attirent durablement les investisseurs.

2.2. Analyse de l'attractivité des investissements privés en Guinée (2021 -2024)

l'investissement privé est souvent considéré comme un catalyseur de la croissance économique d'une nation. Si la section précédente mettait en avant la qualité de la gouvernance économique, cette deuxième portera sur l'évolution des IDE et des IPN en Guinée.

2.2.1. Analyse des IDE

En Guinée, les IDE occupent une place essentielle dans le financement des projets nationaux. Dans sa mission de promotion des investissements privés, APIP-Guinée fait des IDE une priorité du gouvernement. Grâce au transfert des compétences, technologiques et la création d'emploi qu'ils engendrent, les IDE sont non négligeables aujourd'hui dans la croissance économique des Etats de l'Afrique francophone, notamment de la Guinée. Selon un article récent de la BM, l'économie guinéenne a progressé de 5,7% en 2024 contre 5,5% en 2023 malgré les défis liés à l'explosion du dépôt de carburant en décembre 2023 grâce à une dynamisation de l'investissement. L'inflation annuelle a atteint un pic de 9,3% en janvier 2024 avant de connaître une baisse pour atteindre 6,4% en décembre 2024.³⁰ Ceci montre la résilience de l'économie du pays nonobstant les défis majeurs.

Ces quatre dernières années, les IDE ont connu une augmentation fulgurante dans le pays. Selon le rapport d'étude indicateurs de suivi des investissements réalisé conjointement par l'APIP-Guinée et la BCRG en 2023, les IDE ont enregistré une croissance significative de 35% pour l'ensemble des secteurs d'activités en 2021 et de 23% en 2022. Cela peut résulter de la forte demande croissante de ressources minières et le développement continu des technologies de communication. L'hypothèse selon laquelle l'attractivité des IDE connaît une évolution pourrait s'expliquer par la relance du projet minier Simandou (estimé à 20 milliards USD) et le début des travaux annexes du projet(APIP & BCRG, 2023). Selon ce même rapport,

³⁰ Guinée—Vue d'ensemble. (s. d.). Consulté 20 avril 2025, à l'adresse <https://www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/overview>

le secteur minier et celui de la communication sont des secteurs qui attirent de plus en plus d'investisseurs étrangers en Guinée.

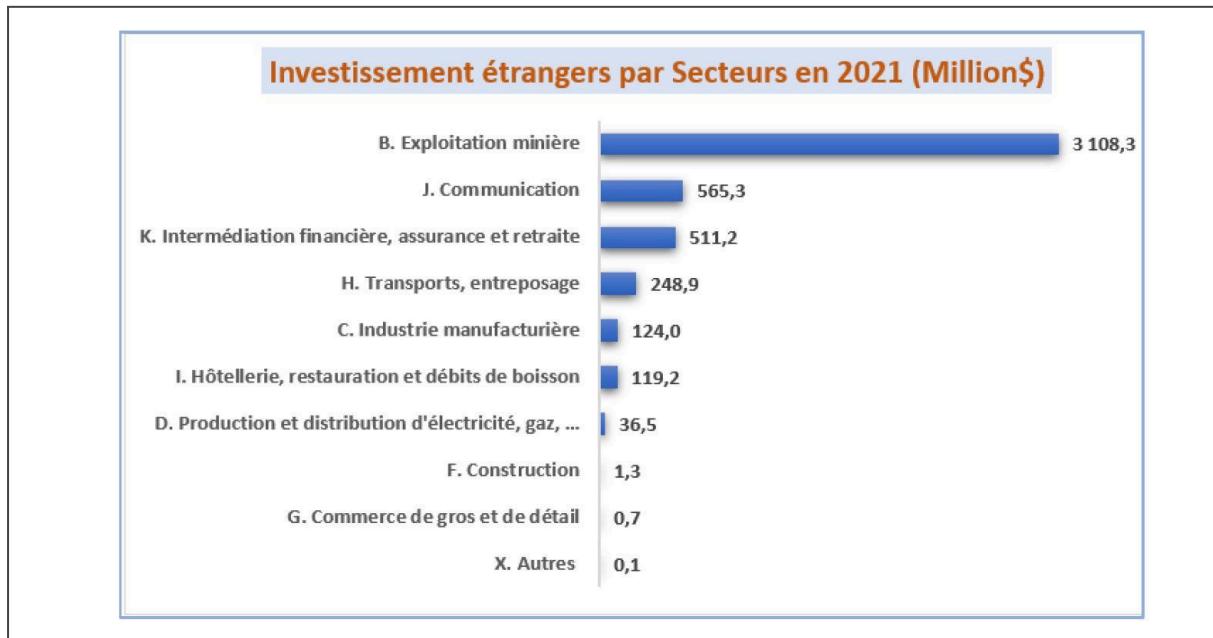


Figure 4 : Investissement étrangers par secteurs en 2021 (Source : BCRG)

Cependant, environ 8 % des entreprises sont dirigées par des entrepreneurs étrangers et l'investissement est particulièrement dominé par des acteurs clés comme la Chine, suivie de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, etc. Il convient de souligner que la Chine constitue le premier pays investisseur en Guinée avec plus de 500 entreprises créées et un ratio de 14,99 % ces dernières années. Cette dépendance illustre plutôt la vulnérabilité du pays dans un monde fracturé.(Figure 5)

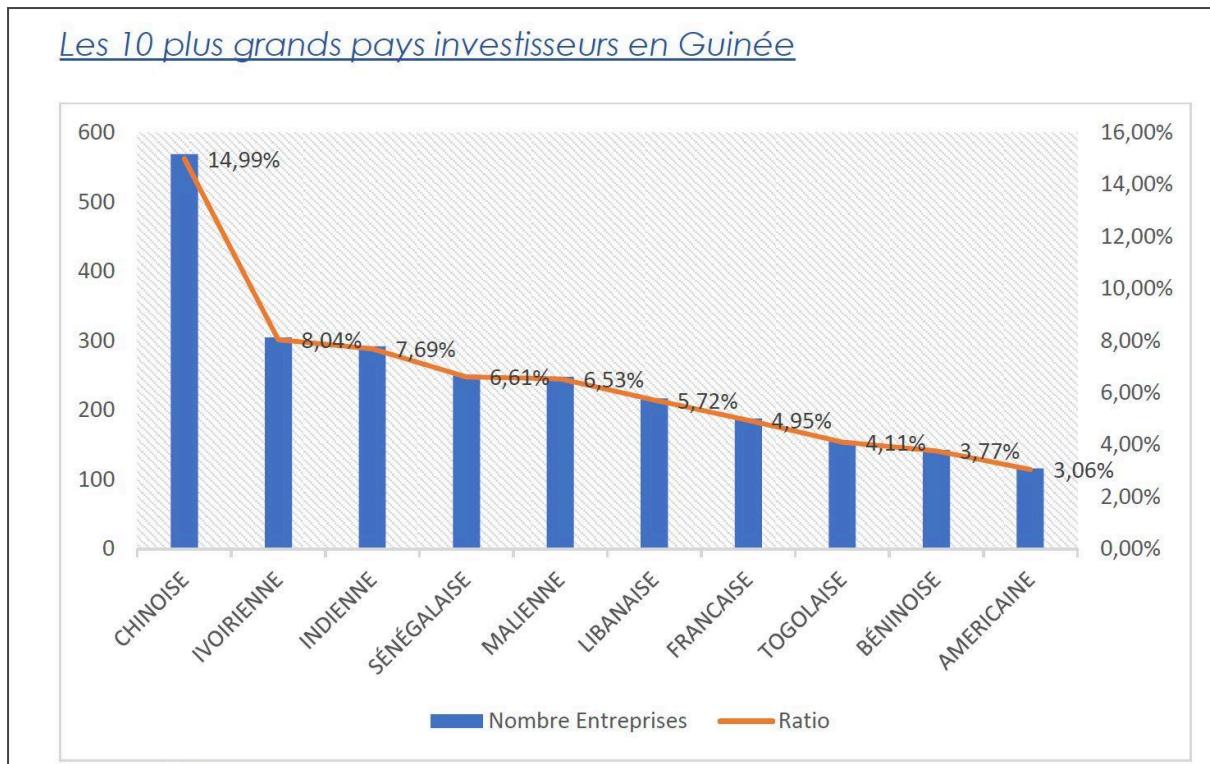


Figure 5 : les 10 plus grands pays investisseurs en Guinée. (Source : APIP)

En outre, selon le rapport sur l'investissement dans le monde 2023 de la CNUCED, les flux d'IDE vers la Guinée sont restés fluctuants et fortement concentrés dans les industries extractives, en particulier dans les mégaprojets(CNUCED, 2023). Ainsi, il ressort que le pays n'a attiré qu'environ 893 millions de dollars en 2023 soit quelques pourcentages par rapport à 2022, en raison de la faiblesse des investissements hors secteur minier.³¹

Au-delà des chiffres, il serait nécessaire de mener des études économétriques sur l'impact des IDE sur la croissance économique et le développement du pays. A date, seul le rapport d'étude indicateurs de suivi des investissements a été mené pour avoir une visibilité des investissements dans le pays. Sauf que cette étude reste limitée et manque de mesures sur l'impact réel des bénéficiaires.

2.2.2. Analyse des investissements privés nationaux (IPN)

En Guinée, le secteur privé demeure dominé par les services, le commerce et l'agriculture avec une participation faible dans l'industrialisation. Les PME étant le cœur du tissu économique local du pays, rencontrent de nombreux obstacles à savoir : difficulté d'accès au

³¹ Investissements directs étrangers (IDE) : Top 20 des pays africains les plus attractifs en 2023 (CNUCED) | Invest Afrique. (s. d.). Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://investafrique.info/2024/06/26/investissements-directs-etrangers-ide-top-20-des-pays-africains-les-plus-attractifs-en-2023-cnuced/>

financement, faible accompagnement institutionnel, manque d'intégration dans les chaînes de valeur ainsi que la complexité administrative. Selon les données de la Banque Africaine de Développement (BAD,2023), environ 42% du PIB et 96% de l'emploi en Guinée émane du secteur informel démontrant ainsi la prédominance d'activités économiques peu structurées et vulnérables aux chocs économiques.³²

De plus, il ressort du rapport d'étude des indicateurs de suivi des investissements que le flux d'investissement pour les entreprises locales a connu une hausse de 14,38% en 2021, pour ensuite diminuer de 16% en 2022. D'ailleurs, en termes de valeurs d'investissements, les entreprises étrangères surpassent celles locales montrant une disparité et un choc économique énorme entre l'IDE et l'IPN (APIP & BCRG, 2023).

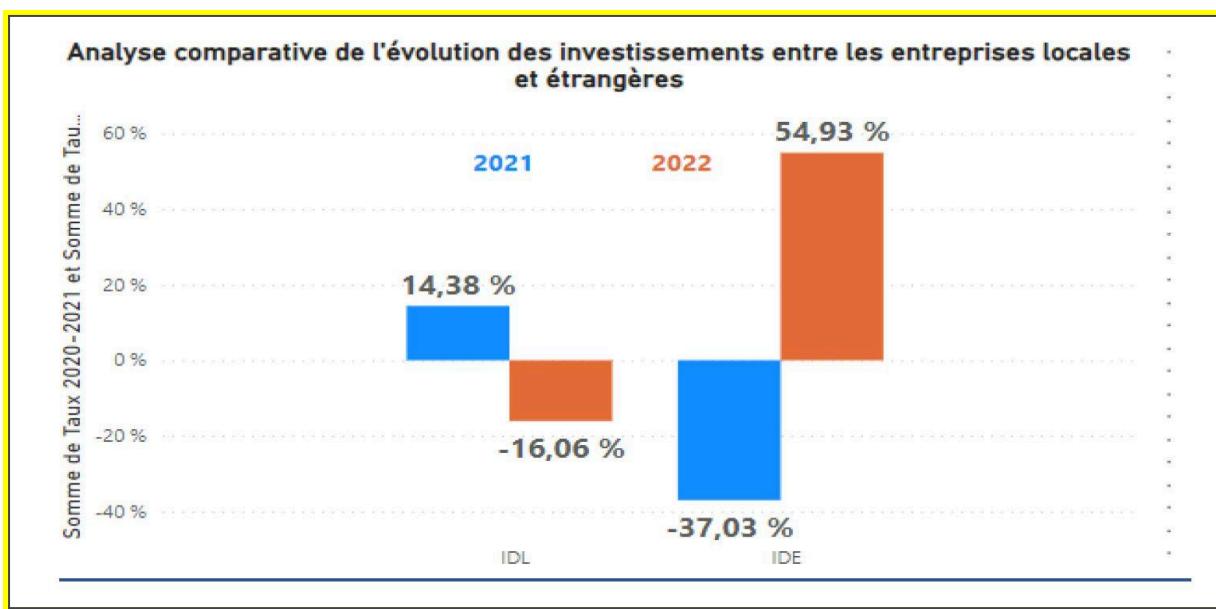


Figure 6 : Analyse comparative de l'évolution des investissements entre les entreprises locales et étrangères (APIP, 2023)

3. Cadre méthodologique de la recherche et analyse comparative régionale

Suite à un diagnostic effectué sur la qualité de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Guinée, place maintenant au cadre méthodologique afin d'illustrer le chemin emprunté pour mener cette recherche (3.1). A cela, nous avons jugé nécessaire de faire également un benchmarking entre la Guinée, le Sénégal et la Côte d'Ivoire dans le but de voir quels enseignements de ces pays peuvent inspirer nos politiques publiques en termes d'attractivité des investissements privés (3.2).

³² Perspectives économiques en Guinée. (s. d.). Banque africaine de développement; African Development Bank Group. Consulté 20 avril 2025, à l'adresse <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest-quinee/perspectives-economiques-en-quinee>

3.1. Approche méthodologique de la recherche

« Avec la problématique, l'élaboration d'une méthodologie est une composante très importante de tout travail de recherche universitaire et, plus particulièrement, pour le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat »(Paquin, 2017). Ainsi, la notion de méthodologie est perçue comme un « ensemble de règles et de démarches adoptées pour conduire une recherche, si importante dans l'histoire de la structuration des disciplines scientifiques, est cruciale ». de Mourat et al., (2015).³³

De ce fait, cette étude combine une méthode mixte (qualitative et quantitative) afin de croiser les perceptions d'acteurs institutionnels, économiques et experts avec les données issues du terrain. Dans cette section, nous présenterons les types et outils de collecte des données, puis nous expliquerons la nature des données ainsi que la stratégie d'échantillonnage par cible avant de terminer sur les techniques d'analyses et limites méthodologiques.

3.1.1. Types et outils de collecte des données

Dans le cadre de cette recherche, deux types de données ont été mobilisés : les données secondaires et les données primaires.

Les données secondaires proviennent des sources réputées pour leur fiabilité telles que des publications scientifiques, rapports institutionnels et organisationnels. Tout d'abord, une recherche documentaire approfondie a été réalisée sur les moteurs et plateformes de recherche académique comme Research Rabbit, Cairn.info, Scholarvox, Google scholar, ResearchGate, OpenEdition Books, Hal Open Science pour ne citer que cela³⁴. Cette démarche a permis de construire une base théorique et conceptuelle solide pour mieux saisir l'étude. Par ailleurs, les rapports et cadres juridiques émanant des institutions nationales et internationales telles que, le MEF, la BCRG, APIP, la BM, la BAD entre autres ont été consultés pour dresser un diagnostic pertinent de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone et en Guinée. Enfin, des données statistiques et d'indicateurs internationaux provenant des institutions comme la CNUCED, Fondation Mo Ibrahim, Transparency International ainsi que des institutions financières ont permis de solidifier l'analyse des dynamiques de l'étude.

³³ Méthodologie. (s. d.). Scribbr. Consulté 26 juin 2025, à l'adresse <https://www.scribbr.fr/category/methodologie/>

³⁴Cette partie a été réalisée d'abord à travers le protocole de recherche et puis enrichie lors de la rédaction du mémoire. Chaque document a fait l'objet d'analyse via une grille de codage d'articles avancés et un planning de suivi de la rédaction et des collectes.

Les données primaires quant à elles ont permis de recueillir des données à l'aide de deux outils principaux : un guide d'entretien semi-directif(annexe 1) et un questionnaire (annexe 2). Les entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de hauts cadres de l'administration économique, de responsables d'agence d'investissement et d'experts en économie de développement. Ces échanges ont permis de recueillir les points de vue éclairés et de contextualiser de manière plus fine certaines dimensions de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés en Guinée. Quant au questionnaire, il a été administré auprès d'acteurs économiques ou promoteurs opérant en Guinée. Il comporte essentiellement des questions fermées et quelques questions ouvertes couvrant plusieurs aspects comme la perception du climat des affaires, les défis institutionnels, juridiques, fiscaux ou administratifs ainsi que leurs attentes vis-à-vis des politiques publiques.

3.1.2. Nature des données collectées

La combinaison des deux types de données et de méthodes, illustre parfaitement une approche méthodologique mixte visant à croiser les sources pour enrichir l'analyse.

En prélude, les données secondaires ont permis de poser un cadre théorique robuste et la contextualisation empirique des problématiques étudiées. Leur richesse réside dans la diversité des origines : académiques, institutionnelles et statistiques offrant une vue d'ensemble à la fois analytique et normative. Elles (données) ont également contribué à établir des fondements comparatifs pour situer la Guinée dans une perspective régionale à travers le cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. De même, elles ont favorisé une compréhension structurée et documentée de la gouvernance économique et de l'attractivité des investissements privés sur la Guinée.

En postlude, les données primaires eux, elles permettent de capturer la réalité du terrain à travers des informations qualitatives et quantitatives recueillies auprès d'acteurs directement impliqués via des critères bien définis. Si les entretiens semi-directifs ont permis d'appréhender le regard nuancé et contextuel sur les dynamiques institutionnelles économiques, le questionnaire à son niveau de quantifier les perceptions des opérateurs économiques sur le climat des affaires et le cadre juridique et fiscal. Cette approche mixte a permis bien entendu d'enrichir l'analyse en combinant les perceptions subjectives et objectives des acteurs.

3.1.3. Stratégie d'échantillonnage par cible

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons opté pour une stratégie d'échantillonnage par cible en cohérence avec la méthodologie mixte mise en œuvre. Celle-ci arborait la collecte de données qualitatives à travers des entretiens semi-directifs et de données quantitatives via un questionnaire structuré.

a. Approche qualitative : Cible et choix de l'échantillonnage

Dans la composante qualitative, un échantillonnage à choix raisonné ou par jugement a été adopté. c'est une technique généralement utilisée dans la recherche qualitative pour identifier et sélectionner un échantillon pertinent pour l'étude. Cela implique de choisir des individus ou groupes d'individus qui sont compétents et bien informés sur un phénomène d'intérêt. Il convient de souligner que le caractère non aléatoire de ce type d'échantillonnage n'a pas besoin de théories sous-jacentes ou d'un nombre fixe de participants. Car l'idée derrière l'échantillonnage par choix raisonné est de se concentrer sur des personnes ayant des caractéristiques particulières qui pourront mieux aider à la recherche pertinente(Etikan et al., 2016).

En effet, ce type d'échantillonnage non probabiliste nous a permis d'identifier des personnes clés sur la base de leur expertise, des fonctions stratégiques occupées en lien avec le sujet de notre recherche. A cet effet, la population cible comprenait des cadres d'institutions publiques clés telles que : l'APIP, le MCIPME, le MEF, la BCRG ainsi que des experts en économie de développement. Bien que 14 entretiens aient été prévus, 10 ont effectivement pu être menés(Tableau 1). Cette taille est conforme aux standards d'une approche qualitative pour illustrer la saturation. Dans cet ordre d'idée que (Paillé & Mucchielli, 2021, p. 417; Pires, 1997, p. 26), considère que la saturation est perceptible à partir du moment où la collecte de données apparaît répétitive ou n'apporte pas de nouvelles informations pendant une période donnée.

Tableau 1 : Cibles pour notre échantillon qualitatif

Organisation ou Département	Échantillon ciblé	Nbre répondants	Pourcentage
APIP- Guinée	6	5	83,33%
Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME(MCIPME)	2	1	50,00%
Ministère de l'Economie et des Finances	2	2	100,00%
Ministère du Budget	1		0,00%
BCRG	1		0,00%
Expert en Économie de Développement	2	2	100,00%
Total	14	10	71,43%

b. Approche quantitative : cible et échantillon

La partie quantitative de notre recherche s'est appuyée sur un questionnaire structuré testé puis administré à des acteurs économiques ou promoteurs nationaux et étrangers opérant dans divers secteurs d'activité (agriculture, services, TIC, mines, etc) à travers la Guinée. Bien que l'APIP nous ait fourni une base de données d'entreprises, des contraintes d'accessibilité aux répondants ont limité son exploitation. En conséquence, nous avons opté pour un

échantillonnage par convenance afin de recueillir les données nécessaires à notre étude. Appelé également dans d'autres recherches comme échantillonnage par commodité, l'échantillonnage par convenance est un échantillonnage non probabiliste ou non aléatoire où la composition de la population cible répond à certains critères tels que l'accessibilité facile, la proximité géographique, la disponibilité des enquêtés ou la volonté d'y participer sont inclus dans le but de l'étude.

En effet, cette technique d'échantillonnage est souvent appliquée tant dans les études quantitatives que dans les études qualitatives. Car les méthodes quantitatives visent à atteindre une large compréhension du sujet. Dans cette étude, cette approche nous a permis d'interroger les acteurs économiques ou promoteurs du secteur privé les plus disponibles et accessibles au moment de l'enquête. Nonobstant qu'elle limite la représentativité de l'échantillon, cette approche est fréquemment utilisée dans les recherches exploratoires en sciences sociales notamment lorsque les ressources sont limitées.³⁵ Au total, 41 réponses valides ont été obtenues et analysées.

3.1.4. Techniques d'analyse des données et limites méthodologiques

a. Techniques d'analyse des données

Les données qualitatives et quantitatives ont été analysées dans cette recherche. Les données qualitatives recueillies à travers un guide d'entretien ont été retranscrites puis analysées à l'aide du logiciel Atlasti. L'analyse de contenu thématique a été privilégiée afin de permettre d'identifier les récurrences ou la convergence autour des thématiques clés telles que : la gouvernance économique, le climat des affaires, l'attractivité des investissements privés, les réformes prioritaires. L'analyse thématique a permis de faire une meilleure structuration des données et a contribué à faire émerger le sens dans les discours des enquêtés(Paillé & Mucchielli, 2021, p. 269-357).

S'agissant des données quantitatives, les réponses au questionnaire ont été traitées pour un premier temps sur Excel puis affinées par une analyse sur SPSS v.20. Ainsi, l'analyse descriptive a permis de produire des statistiques simples (fréquences, pourcentages) afin d'identifier les perceptions dominantes, les freins les plus cités, les réformes jugées prioritaires ainsi que les secteurs jugés porteurs pour l'investissement.

b. Limite de la recherche

Comme dans toute recherche scientifique, notre étude n'est pas exempte de limites que nous déclinons en trois niveaux. La première se trouve dans la taille réduite de l'échantillon particulièrement dans sa dimension quantitative. Le nombre limité de répondants dans le

³⁵ Opt cit, Etikan et al., 2016

questionnaire ne nous permet pas de tirer des conclusions généralisables à l'ensemble de la population cible. La deuxième pourrait résulter d'un biais de désirabilité à certaines réponses en particulier sur les thématiques sensibles. La troisième, c'est le contexte sociopolitique et institutionnel du pays d'étude en constante mutation qui ne nous permet pas de généraliser les données à long terme.

Force est de reconnaître que la triangulation des données qualitatives et quantitatives renforce la crédibilité des résultats obtenus. Ainsi donc, notre recherche a pu bénéficier d'une meilleure compréhension des enjeux dans une logique de complémentarité méthodologique propre aux démarches mixtes.

3.2. Analyse comparative régionale : Guinée, Sénégal et Côte d'Ivoire

Comme énoncés précédemment, nous ferons tout d'abord, un benchmarking entre les trois pays à travers des indicateurs clés que nous définirons pour comprendre leur différence (3.2.1) et ensuite nous verrons les enseignements transférables à la Guinée (3.2.2).

3.2.1. Comparaison régionale par approche d'indicateurs clés

Comprendre l'influence de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés dans l'espace francophone nécessitera une comparaison entre quelques pays afin de solidifier notre étude mais également important pour la Guinée en termes d'enseignements. Dans la présente étude, nous souhaiterions avoir une lecture de bonnes pratiques ou interpréter quelques indicateurs pour comprendre les expériences partageables de ces pays à la Guinée. Ainsi, nous faisons le choix à travers des critères d'appartenance régionale ou de cultures politiques, la qualité de la gouvernance des pays, le rôle des agences de promotion d'investissement (API) ainsi que l'attrait des IDE pour faire une comparaison. A cet effet, nous estimons que la Côte d'Ivoire et le Sénégal répondent au mieux à ces critères de choix.

En effet, l'appartenance régionale ou culture politique trouve tout son sens dans cette perspective de comparaison entre les trois pays. Plus spécifiquement, le choix porté à ces deux pays résulte du fait qu'il partage la même zone économique ou espace régionale comme la CEDEAO, la ZLECAF avec la Guinée. Il faut souligner également que c'est des pays voisins partageant une histoire politique plus ou moins semblable. Nous estimons que cela est fondamental pour engager une comparaison fondée sur des indicateurs internationaux.

De ce fait, en termes de la qualité de la gouvernance économique, nous avons fait le choix de l'indicateur de la Gouvernance de la fondation Mo Ibrahim et l'IPC de Transparency International (Tableau 2). En ce qui concerne le rôle des API, nous évaluons plutôt le fonctionnement et le délai de création d'entreprise (Tableau 3). Enfin, au niveau de l'attractivité des IDE, nous regardons plutôt le flux net en pourcentage du PIB et le volume des IDE en USD (Tableau 4).

Tableau 2 : comparatif sur la qualité de la gouvernance économique (Sources : Fondation mo Ibrahim et Transparency International)

Pays	IIAG (Gouvernance globale), 2023	IPC(TI,2023)
Guinée	Score : 41,9/100 Classement : 42/54	Score : 26 /100 Rang : 141/ 180
Sénégal	Score : 60,2/100 Classement : 11/54	Score : 43 /100 Rang : 70 / 180
Côte d'Ivoire	Score : 56,7/ 100 Classement : 16/54	Score : 40 /100 Rang : 87 / 180

Nous avons mis en exergue dans ce tableau la corrélation entre l'IIAG et l'IPC. De ce fait, il convient de rappeler que l'IIAG comporte quatre composantes : Sécurité et État de droit ; Participation, Droits et Inclusion ; Fondements des opportunités économiques et Développement humain. Mais ici, nous nous sommes intéressés à l'aspect global de la gouvernance de l'IIAG.

À cet effet, le Sénégal se positionne avec les scores les plus élevés tant sur l'IIAG que sur l'IPC, traduisant une meilleure stabilité institutionnelle, une transparence et une redevabilité publique plus effective. Alors que la Côte d'Ivoire affiche une position intermédiaire montrant la nécessité de réformes malgré quelques progrès visibles. La Guinée, quant à elle, affiche les scores les plus bas illustrant, la fragilité majeure dans les institutions, d'un faible niveau de transparence et d'un climat de gouvernance encore peu propice à attirer les investisseurs. Ainsi, il s'avère clair que la qualité de la gouvernance reste un déterminant essentiel de l'attractivité économique, influençant à la fois le climat des affaires et la confiance des investisseurs.

Tableau 3 : comparatif du Rôle des API³⁶

Agence/Pays	Performance institutionnelle	Délai de création d'entreprise
APIP/Guinée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Guichet unique efficace avec une digitalisation limitée ○ Appui administratif de base, peu de dispositifs sectoriels ○ Visibilité externe limitée ○ Progression récente grâce aux réformes et volonté de modernisation 	72h
APIX. sa/Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> ○ Guichet unique performant et largement digitalisé ○ Guichet unique diaspora ○ Accompagnement différencié (PME, grands projets) ○ Forte visibilité et présence dans les forums internationaux 	48h
CEPICI/Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Guichet unique très efficace, digitalisation avancée; ○ Coordination institutionnelle solide ○ Maîtrise de l'intelligence économique ○ Accompagnement différencié 	24h

Compilation de l'auteur (sources : sites des institutions consultés 25/07/2025)

La lecture de ce tableau permet de mettre en évidence, l'importance institutionnelle des agences de promotion des investissements (API) en termes de facilités d'investissements. L'APIP-Guinée connaît une digitalisation embryonnaire, une faible segmentation de l'offre et une limite dans ses actions de promotions nonobstant des réformes engagées. Le délai de traitement chez APIP-guinée apparaît également long et parfois engendre des coûts administratifs élevés.

³⁶ API : Agence de promotion des investissements

Le CEPICI, lui bénéficie d'une maîtrise de l'intelligence économique et une solide coordination institutionnelle ainsi qu'une digitalisation avancée. Le délai de création d'entreprise est très optimal. À l'inverse, l'APIX apparaît comme le modèle le plus avancé en matière de digitalisation avec un délai de traitement intermédiaire. L'agence (APIX) bénéficie aussi d'une autonomie renforcée dans ses actions de mobilisations des investisseurs et d'une forte réputation au niveau international. Ce tableau retrace le rôle des API, illustrant que la qualité du service public offert par les agences constitue un levier déterminant de compétitivité économique notamment dans un contexte concurrentiel régional.

Tableau 4 : Comparatif de l'attractivité des IDE (Source: CNUCED, 2022-2023)³⁷

Pays	Flux IDE (% PIB)		Volume IDE (USD aux prix courants en millions)	
	2022	2023	2022	2023
Guinée	3,12	3,74	650	893
Sénégal	10,54	8,28	2 929	2641
Côte d'Ivoire	2,28	2,27	1599	1753

Il est clairement mis en avant l'attractivité des IDE par le volume et les flux IDE pour la période de 2022-2023 entre les trois pays. De ce fait, le Sénégal ressort comme leader régional en dépit d'un léger repli en 2023 du volume et du flux IDE. La Côte d'Ivoire par contre, montre une stabilité des flux traduisant une attractivité modérée, mais constante. Bien que nettement en retrait en volume des IDE, la Guinée enregistre cependant une progression encourageante tant en pourcentage du PIB qu'en montant brut. Cette performance est sans doute portée par les investissements dans le secteur extractif. Toutefois, cette tendance laisse entrevoir une fragilité si elle n'est pas soutenue par une amélioration structurelle du climat des affaires pour une diversification économique.

3.2.2. Enseignements et bonnes pratiques transférables

Une lecture même non exhaustive des expériences du Sénégal et de la Côte d'Ivoire nous permet de tirer plusieurs enseignements utiles pour la Guinée dans sa perspective d'amélioration de l'attractivité des investissements privés. Ainsi, nous nous baserons sur la qualité de la gouvernance économique, le rôle des agences de promotion ainsi que sur la

³⁷ FdiFlowsStock. (s. d.). Consulté 20 juin 2025, à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.FdiFlowsStock>

dynamique des flux d'IDE . Les paragraphes suivants proposent une lecture structurée de ces bonnes pratiques en trois axes complémentaires.

a. Gouvernance économique comme socle de confiance des investisseurs

Cette étude comparative des performances en matière de gouvernance économique met en avant le rôle essentiel que joue la qualité institutionnelle, juridique et réglementaire dans l'attractivité des investissements privés. Le positionnement du Sénégal et de la Côte par rapport à l'IAG et l'IPC n'est pas fortuit. Tout d'abord, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont fait une congruence stratégique de leurs réformes structurelles économiques acté sur le PSE et PND respectivement. Ensuite, des réformes du cadre légal comme le Code des Investissements 2024 en Côte qui offre des exonérations ciblées selon les zones et types d'activité permet d'attirer les investisseurs. Enfin, la stabilité politique même relative est une marque d'attractivité.

En revanche, la Guinée souffre encore d'un environnement peu propice avec des indicateurs en deçà de la moyenne des pays africains relevant d'une fragilité institutionnelle et réglementaire ainsi qu'une faible redevabilité. De ce fait, l'expérience de ces deux pays montre l'importance d'ancrer les réformes dans une logique institutionnelle durable, de renforcer les mécanismes de transparence et de réformer le code des investissements afin de répondre aux besoins des investisseurs et à la réalité locale.

b. Les API comme instruments d'attractivité structurants

L'analyse des différences contrastées dans les performances des API apportent indubitablement des enseignements riches pour la Guinée. L'APIX du Sénégal incarne aujourd'hui dans l'espace des API de l'Afrique francophone un modèle institutionnel avancé. L'agence intègre une dématérialisation poussée des procédures, une différenciation des services selon les profils d'investisseurs l'offrant une visibilité régionale et internationale accrue. Son système d'administration et de gestion l'avantage également. Le CEPICI, quant à lui, se distingue par une coordination institutionnelle efficace et sa maîtrise de l'intelligence économique.

Par contre en Guinée, le processus de modernisation de l'APIP reste encore embryonnaire avec une segmentation insuffisante de l'offre et une faible visibilité extérieure. Ces enseignements préconisent que la Guinée bénéficierait à renforcer le rôle de l'APIP dans le processus de dématérialisation du Guichet unique, de l'interopérabilité entre institutions publiques et à intégrer une logique proactive d'attractivité fondée sur la donnée et l'innovation.

c. Vers une stratégie de diversification et de résilience économique

Les données de la CNUCED sur les flux et volume des IDE pour la période 2022-2023 illustre une dynamique contrastée entre les pays. Le Sénégal confirme son statut de pôle régional attractif malgré une légère régression. La Côte d'Ivoire, lui, affiche des taux stables ainsi qu'une résilience économique portée par une stratégie de diversification du pays. Alors que la Guinée, en termes de volume d'IDE progresse mais connaît une dépendance des investissements porté par le secteur extractif. Cette dépendance constitue un risque structurel. Dans cette perspective, la Guinée devra diversifier durablement sa base productive, créer un climat d'investissement favorable et initier des politiques incitatives ciblées pour attirer les investisseurs.

4. Analyse et discussion des résultats

A la lumière des données empiriques collectées et traitées, nous mettrons en exergue dans cette partie l'analyse des résultats (4.1) puis nous ferons un croisement des données pour voir si nos hypothèses sont valides ou nuancées (4.2.)

4.1. Analyse des résultats

Cette section se concentre sur l'analyse des résultats quantitatifs et qualitatifs.

4.1.1. Analyse des résultats qualitatifs

Les résultats de ces données ont été réalisés sur Google forms et analysés sur Atlas.ti après un codage rigoureux des 10 entretiens dans le but de comprendre les perceptions et les expériences de nos enquêtés sur l'influence de la gouvernance économique et l'attractivité des investissements privés en Guinée. De ce fait, l'agrégation des codes nous a permis d'identifier quatre grands axes thématiques : la gouvernance économique, le climat des affaires, l'attractivité des investissements privés et les réformes prioritaires. Ces différents axes ont donc permis d'offrir une lecture transversale des avancées, des défis structurels et de mieux comprendre les opportunités pour le développement économique du pays. Cette sous-section se consacre à présenter cette analyse.

a. Gouvernance économique

Cette thématique a permis de mettre en lumière trois aspects fondamentaux notamment la stabilité macroéconomique, les défis de gouvernance économique ainsi que le cadre institutionnel et réglementaire. Ainsi, tous nos répondants reconnaissent que la Guinée connaît une relative stabilité macroéconomique ces dernières années porté essentiellement par le secteur minier grâce au projet Simandou 2040. Cela s'explique par une progression de la croissance économique de 5,7 % en 2024 avec une projection de 6,5 % en 2025 et une moyenne annuelle de 10 % en 2026-2027. Toutefois, la plupart de nos répondants concordent sur le fait que cette stabilité soit vulnérable à plusieurs chocs : dépendance au

secteur extractif, faible diversification de l'économie, faible coordination des institutions, faible ancrage de la planification stratégique, instabilité des politiques publiques, la corruption et le clientélisme, l'incurie administrative, etc.

Par ailleurs, certaines citations extraites des entretiens pointent également la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire en termes de transparence et de capacité à produire des politiques publiques cohérentes. Pour la plupart de nos répondants, la mise en œuvre effective des réformes reste un défi malgré l'existence d'un corpus de lois et d'institutions. En général, le manque de clarté dans les responsabilités des différentes structures administratives nuit à l'efficacité des actions publiques et fragilise la crédibilité de l'Etat auprès des investisseurs nous rapportent les acteurs interviewés.

b. Climat des affaires

Il a été mis en avant dans le climat des affaires, son aspect évolutif et les attentes des investisseurs pour faire l'analyse. Sur ceux-ci, la majorité de nos répondants décrivent une évolution du climat des affaires ces dernières années grâce à plusieurs réformes dont certaines sont mentionnées dans ce mémoire (voir la partie 2). Toutefois, la plupart de nos participants à notre entretien révèlent que le cadre du climat est peu incitatif pour les investisseurs en raison notamment de la complexité des procédures, du manque de prévisibilité du cadre fiscal et réglementaire et d'une perception négative de la justice commerciale. Plusieurs citations indexent des expériences concrètes d'acteurs confrontés à des obstacles administratifs, à des retards dans l'octroi de licences ou encore à une corruption institutionnalisée.

En outre, tous nos interviewés sont unanimes que l'existence d'un cadre réglementaire stable et prévisible, stabilité politique et institutionnelle, la garantie de l'Etat, Accès équitable marché et au crédit, lutte contre la corruption etc. encourage les investisseurs à s'installer dans le pays. Ils ajoutent que le manque de communication stratégique autour des réformes entreprises alimente la défiance et la prudence des investisseurs en particulier les étrangers.

c. Attractivité des investissements privés

Actuellement, l'attractivité de la Guinée repose essentiellement sur ses ressources naturelles en particulier le secteur minier. Aux côtés de ce secteur, les acteurs interrogés mentionnent les secteurs du TIC, les infrastructures, l'énergie renouvelable, les BTP et immobiliers, le tourisme, agro-industrie comme étant attractifs. Dans une perspective de diversification de l'économie, nos répondants estiment que les potentialités du pays devraient lui permettre d'amorcer un développement économique et de se départir des effets des cours mondiaux. Ainsi, interrogé sur les secteurs d'avenir à fort potentiel, l'agriculture/agro-industrie apparaît

toujours en première position, suivie de l'énergie renouvelable, les infrastructures, l'éducation, les mines, le tourisme, les numériques et fintechs, l'élevage etc.

Pourtant, malgré ses énormes potentialités aujourd'hui, plusieurs obstacles à l'attractivité des investissements privés ont été soulevés par nos acteurs interrogés. Parmi les plus fréquent, nous avons :

- Un cadre juridique flou et peu compréhensible aux investisseurs;
- Le déficit en infrastructures de base;
- L'accès limité au financement avec un taux élevé allant jusqu'à plus de 10%;
- La corruption et le clientélisme;
- L'instabilité politique et institutionnelle;
- Manque de zone industrielle adéquate, etc.

d. Réformes prioritaires

Cette thématique nous a permis de regrouper en trois sous thèmes : réformes engagées et leurs impacts, recommandations, et bonne pratique observée à dans d'autres pays francophones. En sus des réformes engagées, un consensus semble émerger chez les participants sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles, inclusives et durables. Parmi les priorités évoquées figurent :

- Interconnexion des bases de données des services publics notamment en termes de gouvernance économique;
- Clarté, stabilité et prévisibilité du cadre juridique et réglementaire ;
- Renforcement des capacités des agents publics;
- Allégement de la fiscalité des PME et startups, notamment en réduisant les charges sociales et fiscales les premières années.
- Mettre en place un régime fiscal préférentiel dans des zones économiques spéciales (ZES) ou pôles de compétitivité régionaux.
- Encourager le réinvestissement par des crédits d'impôt ou des déductions pour investissement productif.
- Réformer la justice commerciale : spécialisation des tribunaux en matière économique, formation des magistrats, délais contractuels garantis.
- Mise en œuvre des politiques d'investissements et économique orienté vers le projet Simandou.

Dans le sillage des recommandations, la majorité de nos acteurs interrogés souligne l'importance d'inscrire les réformes dans une logique de long terme et bénéficier d'un pilotage stratégique. L'analyse révèle également qu'une forte implication du secteur privé

dans l'élaboration des réformes économiques à travers des dispositifs de dialogue PPP est capital.

4.1.2. Analyse des résultats quantitatifs

Suite à la collecte des données auprès d'un échantillon d'entrepreneurs opérant en Guinée, les résultats sont sans appel. Au total, nous avons reçu 41 réponses, dont 5 entreprises à capital étranger. Les résultats de ces données ont été traités sur Ms Excel puis analysés sur le logiciel SPSS v.20 où nous avons procédé à une analyse descriptive statistique des fréquences puis en pourcentage. Ainsi, cette section présentera l'analyse des données afin de mieux comprendre la perception des entrepreneurs sur notre sujet d'étude.

a. Profil sociodémographique et structure organisationnelle des répondants

Notre échantillon étudié montre une disparité entre les répondants et les types d'organisations. Composé majoritairement de dirigeants masculins (environ 83 %) contre 17 % de dirigeantes, les répondants occupent principalement des fonctions stratégiques telles que la Direction Générale, la gérance ou la coordination de projets permettant ainsi d'assurer la pertinence des informations recueillies. Cependant en termes de structures répondantes, environ 88 % sont des entreprises à capitaux guinéens tandis que les entreprises aux capitaux étrangers ne représentent que 12 %(figure 6).

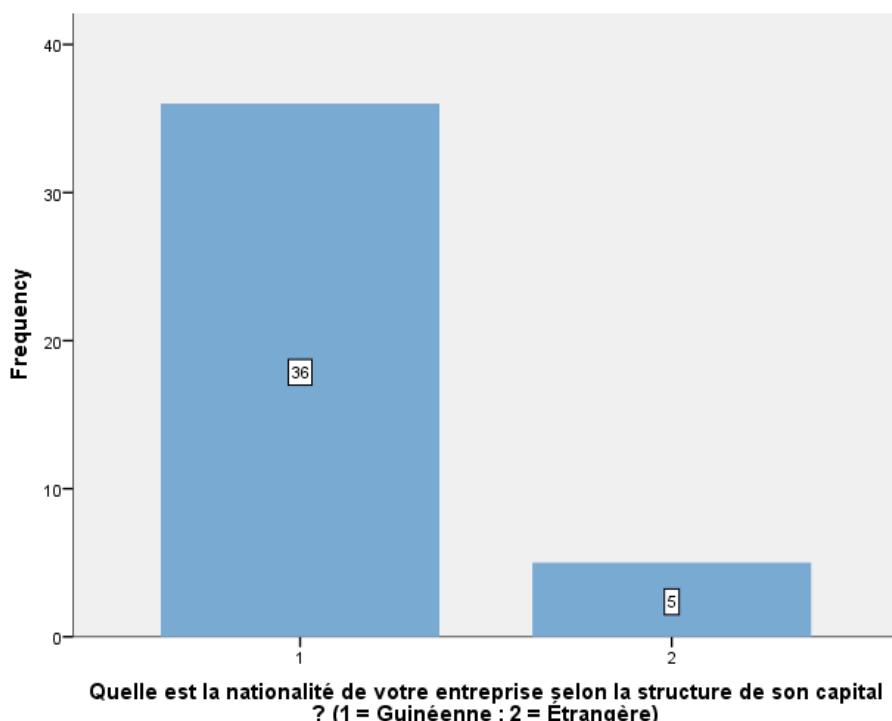
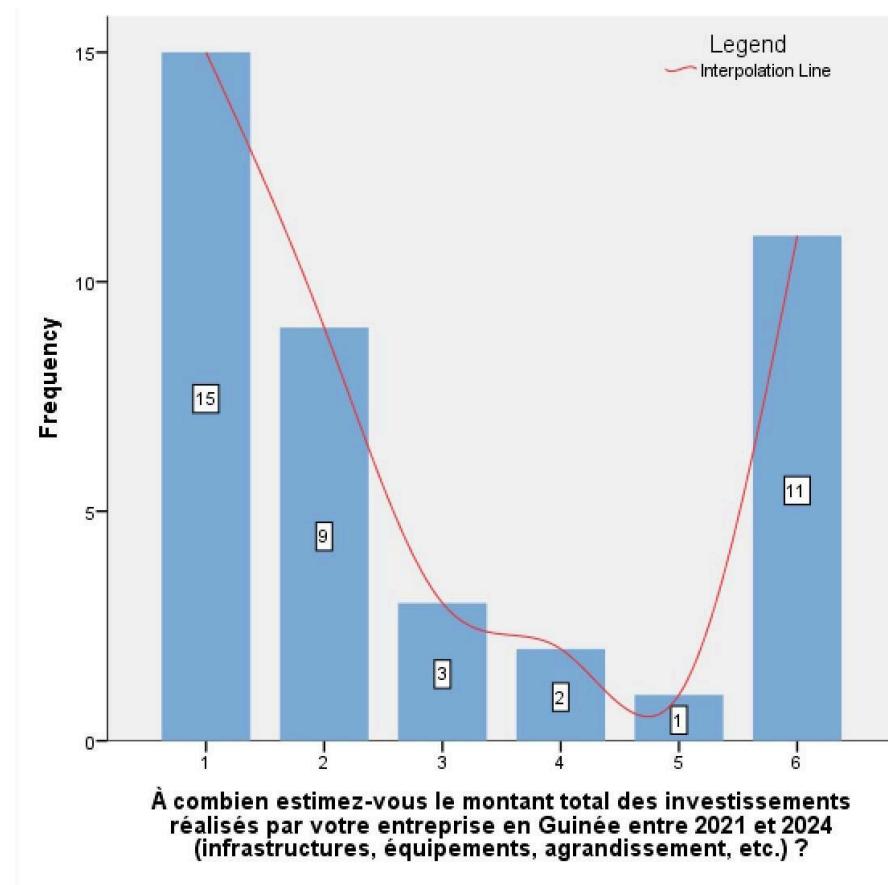


Figure 7: Fréquence de la nationalité des entreprises selon la structure du capital

En effet, la SARL constituait la forme juridique prépondérante suivie de l'entreprise individuelle ayant essentiellement répondu à notre questionnaire. En dépit de cela, la plupart de ces entreprises évoluent globalement dans les services (banque, finance, commerce, etc.) et moins dans l'agriculture/agro-industrie, les TIC, l'industrie manufacturière avec une implantation géographique fortement concentrée dans la zone économique A (Conakry, Région Basse-Côte) et une présence plus limitée dans la zone B (reste pays). Il convient de rappeler qu'aucune entreprise minière n'a répondu à notre questionnaire et cela est sans doute la résultante d'un climat des affaires peu propice dans le pays et ceux-ci malgré nos multiples relances.

b. Environnement d'investissement : caractéristiques et perceptions des répondants

L'analyse des données nous révèle que la période 2015-2024 est l'intervalle d'implantation des entreprises ayant participé à notre questionnaire avec une forte prédominance des micro et petites entreprises (moins de 50 employés permanents). En termes de capital investi durant la période de 2021-2024, les résultats varient fortement selon la nature du statut juridique. De ce fait, les montants investis par la plupart des entreprises se situent à moins de 200 millions à plus de 500 milliards GNF avec une médiane dans la tranche 200-500 millions GNF. Cela traduit une hétérogénéité des niveaux de capacité financière au sein du tissu entrepreneurial. Toutefois certaines entreprises, soit ne savent pas le montant investi, soit n'ont pas voulu divulguer ses informations(figure 8).



Note: 1 = <200M GNF ; 2 = 200-500M ; 3 = 501M-1Md ; 4 = 1-5 Mds ; 5 = >5 ; 6=PNR/NP

Figure 8 : Fréquence des montants totaux réalisé par les entreprises en Guinée entre 2021-2024

Parlant de la perception des répondants, le climat des affaires est jugé globalement peu favorable (58,5 %) tandis que le cadre institutionnel est perçu comme peu satisfaisant (63,4 %) (annexe : 3 et 4 respectivement). De même, près de 78 % des entreprises déclarent ne pas avoir bénéficié de mesures d'incitations ou de soutien à l'investissement(annexe 5). Ainsi, plusieurs obstacles liés à l'investissement ont été identifiés par nos répondants, à savoir : la corruption ou les pratiques illicites ainsi que la complexité ou lourdeur administrative arrivent en première position, suivies de l'accès limité au financement local, l'instabilité institutionnelle et politique, le déficit d'infrastructures, le manque de main-d'œuvre, etc. Cela témoigne d'un tissu entrepreneurial dynamique mais encore limité par des contraintes institutionnelles et structurelles.

c. Perspectives d'investissement et réformes identifiées

Dans une logique d'expansion géographique, environ 20 % des acteurs économiques ayant contribué à notre étude ont envisagé un investissement dans un autre pays francophone. En revanche, 73,2 % des répondants prévoient de développer, diversifier ou consolider leurs investissements en Guinée dans les 2 prochaines années à travers la création de nouvelles filiales, le lancement de nouveaux projets ou la mise en place de partenariats.

Tableau 5 : Intention d'investir dans les 2 prochaines années

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	1	30	73,2	73,2	73,2
	2	11	26,8	26,8	100
Total		41	100	100	

Vaid : 1 = Oui ; 2 = Non (source : Auteur, 2025)

Interrogés sur la question de savoir quels sont les secteurs jugés porteurs et sous-exploités en Guinée, les acteurs citent fréquemment l'agriculture, ensuite les énergies renouvelables, les infrastructures, l'éducation, le tourisme, les services financiers, etc. De plus, les réformes prioritaires identifiées par les opérateurs économiques portent sur la digitalisation des procédures administratives, la lutte contre la corruption, la réforme du système fiscal, la réduction des lourdeurs administratives, le développement des ZES, la facilitation de l'accès au financement, etc.

4.2. Discussion des résultats

Après une analyse rigoureuse menée par approche méthodologique et par types d'outils, place au croisement des données à travers une vérification des hypothèses formulées au départ (4.2.1) et la mise en perspective avec le cadre théorique (4.2.2).

4.2.1. Vérification des hypothèses

H1 : Une gouvernance économique déficiente impacte significativement l'attractivité des investissements privés en Guinée.

Les résultats de nos entretiens révèlent que la majorité de nos répondants perçoivent le cadre institutionnel et réglementaire guinéen comme instable, opaque et peu prévisible. De même, 63,4 % des acteurs économiques interrogés jugent le cadre institutionnel peu satisfaisant. Les données font état d'un cadre juridique et réglementaire flou, d'une incurie administrative, d'un déficit de coordination interinstitutionnelle et de pratiques informelles persistantes. Ces facteurs augmentent sans doute les coûts de transaction et limitent la visibilité des projets d'investissement dans le pays.

Ensuite, les indicateurs internationaux comme (WGI, IIAG, IPC) corroborent avec ces perceptions. Les scores dérisoires enregistrés entre 2022-2023 par le pays en termes d'efficacité de la gouvernance, de qualité réglementaire et de lutte contre la corruption pourraient attester cela. Ainsi, malgré une légère augmentation de l'IPC à 28/100 en 2024, l'instabilité politique et institutionnelle défavorable dissuade les investisseurs.

Enfin, plus de deux tiers de nos acteurs économiques estiment qu'un climat des affaires peu favorable influence négativement sur leurs décisions d'investissement, notamment dans les secteurs hors miniers. Dans le même sillage, les personnes interviewées mettent en avant que nonobstant les réformes engagées (digitalisation des procédures fiscales, modernisation du guichet unique de l'APIP, réformes des douanes, etc.), l'impact reste limité par la faible interopérabilité institutionnelle et la lenteur des processus décisionnels ainsi que le manque de suivi-évaluation. Ces constatations valident bien la validité de notre hypothèse qui lie une gouvernance économique défaillante à l'attrait des investissements privés en Guinée.

H2 : l'adoption des réformes économiques structurelles pourrait renforcer la compétitivité économique de la Guinée.

En effet, les résultats soulignent que l'efficacité des réformes dépend de leur ancrage institutionnel et de leur application effective. De ce fait, elles sont jugées susceptibles de réduire les coûts administratifs, d'améliorer la transparence et de renforcer la compétitivité du pays. Certains ajoutent que les réformes sont souvent descendantes et que leur

appropriation par les parties prenantes ainsi que la lenteur dans leur déploiement constituent un autre défi.

Les résultats quantitatifs confirment que des réformes bien ciblées pourraient améliorer significativement l'attractivité de la Guinée à condition qu'elles soient accompagnées des mécanismes transparents de suivi et d'évaluation. En outre, la comparaison régionale avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire confirme que des réformes économiques alignées sur le plan de développement du gouvernement ont permis d'améliorer la position de ces pays dans les classements internationaux. Ainsi, il convient de nuancer cette hypothèse qui semble être partiellement valide.

4.2.2. Mise en perspective avec l'état de l'art

Les résultats obtenus s'inscrivent dans une logique de confirmation de notre revue de littérature, notamment les théories mobilisées dans ce travail.

Tout d'abord, la théorie institutionnaliste (North, 1990 ; Acemoglu et al., 2012) met en évidence la qualité des institutions dans la réduction des incertitudes et la stimulation de l'investissement. En outre, la théorie des coûts de transaction (Williamson, 1979) pourrait être vérifiée par les coûts additionnels engendrés par la complexité administrative, la corruption et le manque de transparence des processus, éléments qui découragent les investisseurs.

Par la suite, l'approche du climat des affaires et celle des incitations économiques (Stiglitz, 2000) résonnent également dans les résultats obtenus. Il est certain qu'un cadre fiscal et réglementaire stable accompagné par des dispositifs incitatifs fiables constitue un déterminant à l'attractivité des investissements privés. D'ailleurs, nos données confirment que la stabilité ainsi que la lisibilité des réformes jouent un rôle plus important pour les investisseurs que des incitations ponctuelles. L'adoption de la théorie du capital humain (Schultz, 1961 ; Becker, 1962) semble également être confirmée par les constats relatifs au déficit de main-d'œuvre qualifiée capable de soutenir le développement économique.

Enfin, les conclusions de cette recherche s'alignent avec celles menées par la (BAD, 2023) sur l'Afrique francophone et la Guinée en particulier. Ces recherches soulignent que la faiblesse institutionnelle et la dépendance aux ressources naturelles sont des principaux obstacles à l'investissement privé dans certains pays. De surcroît, ils confirment l'importance de la diversification économique et de la stabilité de la gouvernance pour attirer les IDE et stimuler l'IPN.

Il apparaît ainsi clairement que la discussion croisée des résultats confirme les hypothèses de départ tout en les nuancant car leur caractère non représentatif pourrait limiter la portée de nos résultats. Et l'adoption d'une approche multidimensionnelle semble être confirmée par

nos résultats empiriques, mais toujours est-il qu'il faudra répondre aux spécificités locales du pays.

5. Recommandations, limites et perspectives de recherche

Les résultats sont sans équivoque, ils ont permis de mettre en lumière la relation entre la gouvernance économique et l'attractivité des investissements privés dans le contexte guinéen. Ainsi, dans les lignes qui vont suivre, nous proposerons des recommandations en vue de l'amélioration de l'attrait de la Guinée dans un premier temps (5.1). Puis dans un deuxième temps, nous mettrons en lumière les limites globales au-delà des limites méthodologiques évoquées dans le chapitre 3 pour afin de terminer sur les perspectives de recherche (5.2).

5.1. Recommandations

A la lumière de nos résultats sur la gouvernance économique et l'attractivité des investissements privés en Guinée, plusieurs pistes de propositions sont envisageables pour renforcer l'efficacité des politiques gouvernementales et créer un environnement d'investissement plus favorable aux investisseurs privés. En conséquence, ces recommandations s'adressent aux décideurs publics du pays dans le but de permettre l'ancrage des politiques dynamiques et structurées en matière des investissements privés. Après que des recommandations soient proposées par options politiques et de leurs actions, nous choisirons une recommandation en vue de son implémentation.

5.1.1 Recommandations par options politiques

Nous ferons une recommandation en trois grands axes stratégiques dans cette sous-section.

a. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire

La stabilité ainsi que la prévisibilité du cadre institutionnel et réglementaire peuvent stimuler l'attractivité des investissements privés. Ainsi, il est recommandé :

- Assurer la coordination institutionnelle en matière d'investissement pour ainsi éviter la duplication des initiatives et le gaspillage des ressources ;
- Adopter un cadre réglementaire à jour clair, accessible et en assurer l'appropriation des parties prenantes. Ex. révision du code des investissements (2015) afin de l'adapter aux réalités économiques dans le but d'assurer un développement inclusif et durable.
- Accélérer la dématérialisation des procédures administratives pour corriger l'incurie administrative et éviter la corruption ainsi que le clientélisme. Cela peut être par exemple, la dématérialisation du Guichet Unique de l'APIP de façon complète avec

une interconnexion à l'ensemble des acteurs Étatiques en lien avec l'investissement privé.

- Mise en place d'un observatoire national sous la responsabilité de l'APIP qui sera chargé de l'intelligence économique et du suivi-évaluation des investissements privés de façon permanente à l'instar du CTSI.
- Renforcer les institutions de lutte contre la corruption et développer des plateformes sécurisées ainsi que des mécanismes de contrôle citoyen pour accroître la transparence.

b. Adoption des réformes économiques structurelles

Au-delà des réformes conjoncturelles, la Guinée doit engager des transformations économiques structurelles. Nous recommandons entre autres :

- Mise en place d'une stratégie nationale d'investissement privé alignée aux programmes de développement du pays ainsi qu'à l'agenda 2063 de l'UA et les ODD. Cette stratégie pourra stimuler l'attractivité des investissements privés et servir ainsi de cadre de politique nationale de diversification économique au-delà du secteur minier. Ceci dit, réduire la dépendance au secteur minier en encourageant la diversification vers l'agriculture/agro-industrie, les énergies renouvelables, le tourisme écologique/culturel, les infrastructures économiques, les services numériques, etc. Le Ministère du Plan, MEF et l'APIP pourront être les acteurs clés pour une matérialisation de cette initiative.
- Engager des réformes fiscales et incitations pour les PME et Start-up pour stimuler l'investissement local
- Renforcer l'opérationnalisation des institutions financières afin de faciliter l'accès au crédit avec un taux concurrentiel par type d'acteurs économiques.
- Création des zones économiques industrielles ou zones franches pour l'attrait des investisseurs privés notamment étrangers.
- Renforcer les compétences locales en développant les formations techniques en lien avec les besoins du marché.

c. Amélioration du climat des affaires et la promotion de l'image du pays

La promotion de l'image du pays peut considérablement changer la perception extérieure du pays. Chose très salvatrice pour l'attrait des investissements privés en Guinée. A cet effet, il est recommandé de :

- Redynamiser le Guinea Investment Forum afin de mettre en avant les atouts économiques et les réformes engagées en matière d'investissement privé. Cet événement biannuel de l'APIP permet de réunir des acteurs divers horizons et

d'améliorer le climat des affaires ainsi que la promotion de l'image du pays à l'international.

- Organiser des minus-forums économiques ainsi que des rencontres d'affaires avec la diaspora pour stimuler l'investissement national privé. Un de mes projets intitulé Meeting Opportunity Investment (MOI) s'inscrit également dans ce cadre. L'objectif principal consistait à mettre en œuvre un dispositif innovant de rencontres virtuelles trimestrielles dans le but de promouvoir les investissements privés en Guinée impliquant ainsi les investisseurs nationaux, étrangers ainsi que la diaspora. Son opérationnalisation pourrait renforcer le climat des affaires et l'image du pays au niveau international.

5.1.2. Sélection et justification de la recommandation phare

Certes nous avons proposé plusieurs pistes de solutions mais leur interdépendance se recoupe en une seule : **l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'investissement privé (SNIP) en Guinée**. Ce choix légitime émerge prioritaire pour améliorer durablement l'attractivité des investissements privés en Guinée. Comme énoncé dans les options politiques, cette stratégie doit être conçue comme un cadre de référence intégrateur et aligné à la vision nationale de développement et aux objectifs internationaux et régionaux (Agenda 2063 de l'UA, ZLECAF, ODD, etc.).

En effet, la mise en œuvre de cette stratégie permettra au pays de donner une orientation claire aux réformes économiques, de coordonner l'action publique et stimuler la diversification de l'économie au-delà du secteur minier. Le graphique suivant propose un modèle d'opérationnalisation à travers une approche cyclique et intégrée.

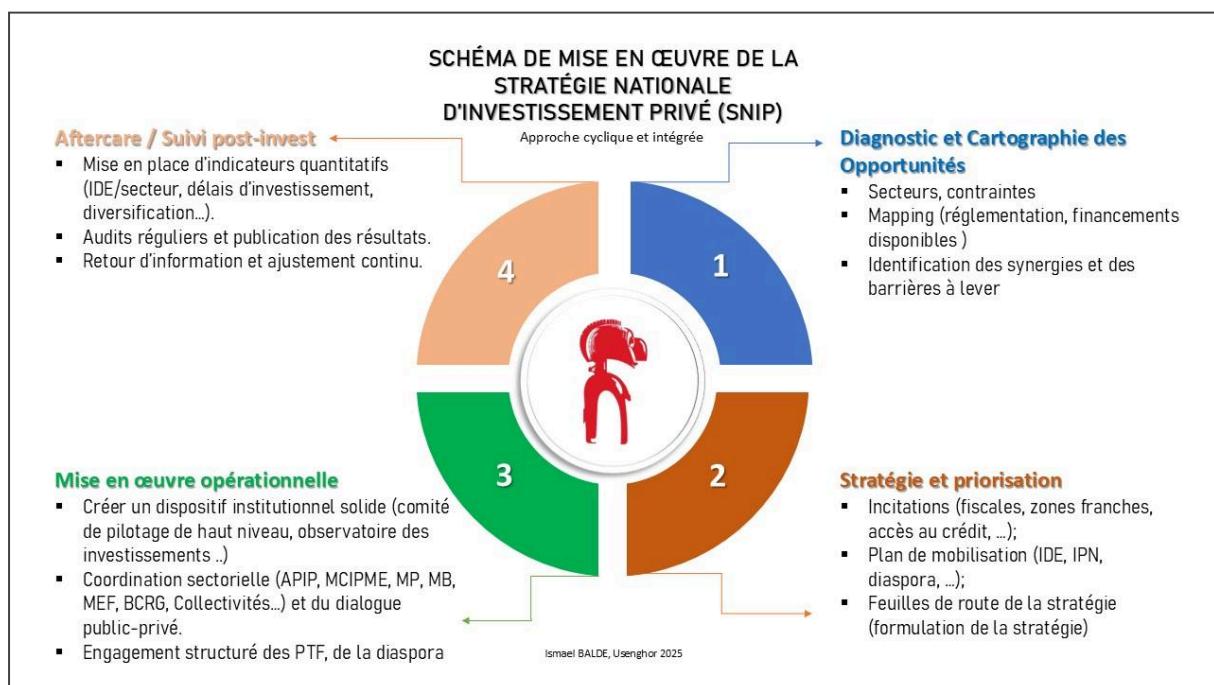


Figure 9 : Proposition du schéma de mise en oeuvre de la SNIP en Guinée inspiré de l'INFF(Cadre de financement national intégré)

5.2. Limites globales des résultats et perspectives de recherche

Nous mettrons en exergue dans cette sous-section, les limites globales de nos résultats en prélude (5.2.1) et en postlude, nous proposerons quelques pistes de recherche (5.2.2).

5.2.1. *Limites globales de l'étude*

Nonobstant la pertinence et la robustesse de nos résultats et recommandations, quelques limites sont susceptibles d'être évoqués. Ses limites concernent plusieurs aspects : l'applicabilité, la généralisation, la portée de l'étude.

En effet, sur le plan de l'applicabilité, les résultats et recommandations issues de ce travail doivent être lus à la lumière du contexte spécifique guinéen. De ce fait, leur opérationnalisation ne saurait être envisagée de manière identique sans tenir compte des contraintes spécifiques propres à chaque pays. À propos de la généralisation des résultats, l'échantillon retenu et la période d'analyse (2021-2024) ne permettent pas d'étendre les conclusions à l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Étant donné que notre étude ne reflète simplement que les réalités guinéennes, sa généralisation pourrait être limitée. En ce qui concerne la portée, l'étude reste restreinte dans la mesure où elle ne tient pas compte de certaines dynamiques régionales ou internationales pouvant influencer l'attractivité des investissements privés.

5.2.2. *Perspectives de recherche*

Au regard des limites sous-jacentes identifiées, plusieurs pistes de recherches futures peuvent être envisagées.

En premier lieu, il serait important de mener une analyse comparative approfondie à d'autres pays francophones ou anglophones histoire de permettre un élargissement de l'étude. Certes, notre étude a permis de réaliser une analyse comparative à travers un benchmarking, mais elle ne permet pas de tirer des conclusions applicables à l'ensemble des pays d'Afrique francophone. De ce fait, mener des réflexions plus élargies permettrait d'identifier les tendances régionales et les bonnes pratiques applicables à plusieurs nations.

En second lieu, pour améliorer la généralisation, il serait pertinent de mobiliser un échantillon plus large intégrant à la fois les acteurs institutionnels, économiques et la diaspora pour une compréhension exhaustive des déterminants de l'attractivité des investissements privés. Car notre recherche n'a pas permis de prendre en considération le regard de la diaspora en termes d'impact de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés. Pourtant leur contribution dans le développement économique local est essentielle dans les économies des pays en développement.

En troisième lieu, des futures recherches peuvent être envisageables pour faire une analyse économétrique de l'impact de la gouvernance économique sur les investissements privés en Afrique francophone. L'idée consistera à travailler sur les contraintes et les potentialités majeures d'un secteur en vue de comprendre réellement l'impact des investissements privés (IDE et IPN) sur la croissance économique.

Conclusion

À la suite de cette analyse portant sur la gouvernance économique et l'attractivité des investissements privés en Afrique francophone avec un focus sur la Guinée, il ressort que les avantages des ressources naturelles ne pourraient constituer en lui seul un facteur déterminant pour l'attrait des investissements privés (étrangers ou nationaux). L'analyse a montré qu'en Guinée, les flux IDE sont fortement concentrés dans les secteurs miniers avec une faible diversification vers d'autres secteurs productifs à valeur ajoutée. Et cette dépendance au secteur extractif expose l'économie du pays aux chocs exogènes. À cela, il faut ajouter une difficulté d'ancrage de l'investissement national privé au tissu économique, pourtant essentiel. De ce fait, les investissements privés notamment nationaux souffrent de la conséquence d'une gouvernance économique caractérisée par l'instabilité institutionnelle et réglementaire, la corruption et le clientélisme, l'incurie administrative, insuffisance d'infrastructures économiques de bases, l'existence d'un marché opaque peu incitatif, d'une difficulté d'accès au financement, etc.

D'ailleurs, les indicateurs internationaux mobilisés (WGI, IIAG, IPC, etc.) confirment ces constats tout en soulignant les faiblesses persistantes en matière de gouvernance économique. De surcroît, l'analyse comparative via un benchmarking a montré que des expériences d'autres pays francophones comme le Sénégal et la Côte confirment que l'adoption des réformes économiques structurelles accompagnées d'une volonté politique claire permet d'attirer durablement les investissements privés dans un pays.

En effet, la première hypothèse selon laquelle, une gouvernance économique déficitaire impacte significativement l'attractivité des investissements privés en Guinée semble être empiriquement validée avec des indicateurs liés à la stabilité du cadre institutionnel et réglementaire, la lutte contre la corruption et l'efficacité des réformes économiques. La deuxième hypothèse selon laquelle, l'adoption des réformes économiques structurelles pourrait renforcer la compétitivité économique de la Guinée semble être partiellement validée avec des indicateurs liés à la perception du climat des affaires, l'intention de réinvestissement, le volume des investissements et les réformes identifiées. Car le faible taux de participation des entreprises étrangères ne nous permet pas d'avoir une lecture globale des volumes d'investissements.

En outre, l'adoption d'une approche multidimensionnelle a permis d'identifier les déterminants institutionnels, économiques et humains pour l'attrait des investissements

privés dans les pays en développement. Chose qui a forgé cette littérature. Ainsi, cette étude répondra à un besoin à la fois académique, institutionnel et professionnel.

Toutefois, cette recherche présente néanmoins des limites. Tout d'abord, l'opérationnalisation de ces résultats ne tient pas compte des spécificités de l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Ensuite, ces résultats sont non généralisables à l'ensemble des pays vu le nombre limité de l'échantillon calqué sur le cas guinéen. De même, la portée de l'étude ne tient pas compte également des influences régionales et internationales sur l'attrait des investissements privés. Enfin, les biais de désirabilité tout comme le contexte politique et institutionnel de la Guinée en constante mutation pourraient également limiter la généralisation à moyen et long terme.

À la lumière de ces limites, quelques recherches pourraient approfondir certaines pistes. Primo, une enquête plus large peut être menée auprès des investisseurs privés (nationaux et étrangers) et la diaspora des pays d'Afrique francophone permettraient de saisir et de cerner les attentes et priorités des investisseurs. Secundo, une étude peut être menée pour explorer l'impact différencié de la gouvernance économique par secteurs d'activité en vue de comprendre l'impact réel de l'investissement privé dans la croissance économique. Tertio, une analyse comparative approfondie entre plusieurs pays permettrait de comprendre les spécificités et les enseignements utiles propres à chaque pays afin d'élargir les recommandations.

In fine, cette étude exploratoire montre que l'amélioration de la gouvernance économique en Guinée n'est pas une option, mais une nécessité. C'est le levier principal pour drainer et maintenir les investisseurs privés afin de permettre une transformation économique structurelle, inclusive, diversifiée et durable dans le pays.

Références bibliographiques

- Acemoglu, D., Johnson, S., & Robinson, J. A. (2012). The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation: Reply. *American Economic Review*, 102(6), 3077-3110. <https://doi.org/10.1257/aer.102.6.3077>
- Africa Infrastructure Development Index (AIDI)—Africa Infrastructure Knowledge Program Portal. (s. d.). Knoema. Consulté 20 mai 2025, à l'adresse <https://infrastructureafrica.opendataforafrica.org//rscznob/africa-infrastructure-development-index-aidi>
- Akerlof, G. A. (1970). The market for « Lemon » : Quality Uncertainty and the Market Mechanism. *The Quarterly Journal of Economics*, 84(3), 488-500.
- APIP & BCRG. (2023). Rapport d'étude indicateurs de suivi des investissements en Guinée.
- Bacha, S. (2017). L'attractivité des Investissements Directs étrangers Analyse comparative entre l'Algérie et les pays du MENA. Université Morsli Abdellah, 453-472.
- BAD. (2022). Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (p. 1-89).
- BAD. (2023a). Perspectives économiques en afrique : Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique_ Points saillants (p. 1-22).
- BAD. (2023b). Revue Annuelle sur l'Efficacité du Développement : Chap 1 : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en!énergie. Banque Africaine de Développement.
- BAD. (2024). Perspectives économiques en Afrique : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale (p. 62).
- Bakkour, D. (2013). Un essai de définition du concept de gouvernance. Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (LEMATA), 1-45.
- Baldé, S. (2014). Gouvernance institutionnelle, investissements directs étrangers et croissance économique des pays de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (MONTRÉAL), 1-92.
- Baron, C. (2003). La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique. *Droit et société*, n°54(2), 329-349. <https://doi.org/10.3917/drs.054.0329>
- Becker, G. S. (1962). Investment in Human Capital : A Theoretical Analysis. *Journal of Political Economy*, 70(5, Part 2), 9-49. <https://doi.org/10.1086/258724>
- Benyacoub, B. (2021). Climat des affaires et attractivité des IDE dans les pays maghrébins, analyse critique et perspectives d'amélioration. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(3), 487-505.
- Carassus, D., & Baldé, K. (2020). Définition et caractérisation de la gouvernance locale. *Hal Open Science*, 1, 1-31.
-

- CHAFIK, B. (s. d.). Climat d'investissement et climat des affaires—Wiktionnaire-SHS. Consulté 29 mai 2025, à l'adresse https://france-maghreb.msh-paris.fr/wiktionnaire/index.php/Climat_d%27investissement_et_climat_des_affaires
- Chaze, M. (2017). L'attractivité territoriale : Éléments de définition. Hal Open Science, 1-9.
- CNUCED. (2023). Rapport sur l'investissement dans le monde. Nations Unies.
- Coase, R. H. (1937). The Nature of the Firm. *Economica, New Series*, 4(16), 386-405. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0335.1937.tb00002.x>
- Code des activités économiques (loi L/94/20/CTRN), République de Guinée (1992).
- Code des investissements (L/2015/N°008/AN), République de Guinée (2015).
- Code Général des Impôts (loi n°L/2021/032/AN), République de Guinée (2022).
- Code minier amendé (L/2011/006/CNT), République de Guinée (2011).
- Code petrolier (L-2014-N-034), République de Guinée (2014).
- Commission de l'Union africaine & OCDE. (2023). Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable. OECD. <https://doi.org/10.1787/b0920649-fr>
- Corruption Perceptions Index—Explore Guinea's results. (2024). Transparency.org. <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>
- Diallo, A., Luc, J., & Rabaud, I. (2021). Foreign Direct Investment and Domestic Private Investment in Sub-Saharan African Countries : Crowding-In or Out ? Banque de France, 1-38. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3866402>
- En Guinée, l'Etat veut capter les fonds générés par la sous-traitance dans le secteur minier. (2024, avril 4). Africa24 TV. <https://africa24tv.com/en-guinee-letat-veut-capter-les-fonds-generes-par-la-sous-traitance-dans-le-secteur-minier>
- En Guinée, l'Etat veut capter les fonds générés par la sous-traitance dans le secteur minier—Africa24 TV. (s. d.). Consulté 20 mai 2025, à l'adresse <https://africa24tv.com/en-guinee-letat-veut-capter-les-fonds-generes-par-la-sous-traitance-dans-le-secteur-minier>
- Etikan, I., Musa, S. A., & Alkassim, R. S. (2016). Comparison of Convenience Sampling and Purposive Sampling. *American Journal of Theoretical and Applied Statistics*, 5(1), 1-4.
- FdiFlowsStock. (s. d.). Consulté 20 juin 2025, à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.FdiFlowsStock>
- Femise, S. (2011, janvier 6). L'investissement domestique doit être la courroie d'entraînement des IDE. Femise. <https://www.femise.org/articles/linvestissement-domestique-doit-etre-la-courroie-de-ntrainement-des-ide/>

-
- FMI. (2010). Guide de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct [Guide]. Département des Statistiques, FMI.
- Gaillard, Y., & Thuillier, G. (1968). Qu'est-ce qu'un investissement ? Revue économique, 19(4), 607-637. <https://doi.org/10.3406/reco.1968.407827>
- Gueye, A. B., & Diagne, S. A. (2022). Investissement privé et croissance en Afrique : La qualité des institutions est-elle importante ? Revue d'Economie Théorique et Appliquée, 12(1), 37-52. <https://doi.org/10.62519/reta.v12n1a3>
- Guinée—Vue d'ensemble. (s. d.). Consulté 20 avril 2025, à l'adresse <https://www.banquemonde.org/fr/country/guinea/overview>
- IIAG. (s. d.). Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Data Portal | Mo Ibrahim Foundation. Mo Ibrahim Fondation. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://iiag.online>
- IIAG. (2024). Gouvernance profil : Guinée. FONDATION MO IBRAHIM.
- Interactive Data Access | Worldwide Governance Indicators. (s. d.). World Bank. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>
- Investissements directs étrangers (IDE) : Top 20 des pays africains les plus attractifs en 2023 (CNUCED) | Invest Afrique. (s. d.). Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://investafrique.info/2024/06/26/investissements-directs-etrangers-ide-top-20-des-pays-africains-les-plus-attractifs-en-2023-cnuced/>
- Kaufmann, D. (2005). 10 idées reçues sur la gouvernance et la corruption. Finances & Développement, 1-3.
- Kaufmann, D., Kraay, A., & Zoido-Lobatón, P. (1999). Governance Matters. Development Research Group Macroeconomics and Growth and World Bank Institute Governance, Regulation and Finance, 1-65.
- Le continent africain doit contribuer à la mise en place d'un système financier mondial ouvert à tous | Afrique Renouveau. (s. d.). Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://africanewal.un.org/fr/magazine/le-continent-africain-doit-contribuer-la-mise-en-place-dun-systeme-financier-mondial>
- Le Ministère du Budget poursuit la digitalisation de la Direction Générale des Impôts en la dotant du SAFIG 2 – Ministère du Budget Guinée. (s. d.). Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://mbudget.gov.gn/2024/05/le-ministere-du-budget-poursuit-la-digitalisation-de-la-direction-generale-des-impots-en-la-dotant-du-safig-2/>
- Les investissements en Guinée—TRADE Solutions BNPParibas. (s. d.). Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/guinee/investissements>

- Méthodologie. (s. d.). Scribbr. Consulté 26 juin 2025, à l'adresse <https://www.scribbr.fr/category/methodologie/>
- Ndinga, M. M. A. (2002). La gouvernance économique : Quelles incidences sur le développement au Congo-Brazzaville ? sur JSTOR. <https://www.jstor.org/stable/43658053>
- Ngouhouo, I. (2008). Les investissements directs étrangers en Afrique centrale : Attractivité et effets économiques [Economies et finances]. Université du Sud Toulon Var.
- North, D. C. (1990). Institutions, institutional change, and economic performance. Cambridge University Press.
- Noula, A. G., & Takou Kamte, B. (2023). Analyse Théorique De La Gouvernance : Un Concept Multidimensionnel. International Multilingual Journal of Science and Technology, 8(8), 6538-6545.
- OCDE. (2005). Chapitre 1: L'importance de l'investissement privé pour le développement. Revue de l'OCDE sur le développement, 6(2), 19-23.
- Ofosu-Mensah Ababio, J., Aboagye, A. Q. Q., Barnor, C., & Agyei, S. K. (2022). Foreign and domestic private investment in developing and emerging economies : A review of literature. Cogent Economics & Finance, 10(1), 1-51. <https://doi.org/10.1080/23322039.2022.2132646>
- OHADA.com. (s. d.). UNIDA-OHADA.com • Association pour l'Unification du Droit en Afrique. OHADA.com. Consulté 20 juin 2025, à l'adresse <https://www.ohada.com>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales: Vol. 5e éd. Armand Colin; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019?lang=fr>
- Paquin, L.-C. (2017). Méthodologie de la recherche-création. Université du Québec à Montréal, 1-30.
- Partenariats Public-Privé (Loi n°0032/2017/AN), République de Guinée (2017).
- Pezet, A. (2009). Investissement. Economica. Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion, 2, 1013-1023.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique. Université d'Ottawa.
- Pitseys, J. (2010). Le concept de gouvernance. Revue interdisciplinaire d'études juridiques, Volume 65(2), 207-228. <https://doi.org/10.3917/riej.065.0207>
- Présentation CENTIF Guinée. (s. d.). CENTIF GUINEE. Consulté 22 mai 2025, à l'adresse <https://centifgn.org/presentation/>
-

- Raymond, E., Mama, N., & Komanda, O. (2020). Investissement direct étranger et croissance économique en zone CEMAC : Le rôle du contrôle de la corruption. Revue « Repères et Perspectives Economiques », 4(2), 1-22.
- Rodrik, D., Subramanian, A., & Trebbi, F. (2002). Institutions Rule : The Primacy of Institutions over Integration and Geography in Economic Development. International Monetary Fund, 1-46.
- Sackey, H. A. (2007). L'investissement privé pour la transformation structurelle et la croissance en Afrique : Quelle est la place des petites et moyennes entreprises ? Banque africaine de développement - CEA.
- Schultz, T. W. (1961). Investment in capital humain. The American Economic Review, 51(1), 1-17.
- Schwab, K., & Zahidi, S. (2020). How countries are performing on the road to recovery. World Economic Forum.
- Sourd, C. (2012). L'attractivité économique des territoires. INSEE PREMIERE, 1416, 1-4.
- Spence, M. (1973). Job Market Signaling. The Quarterly Journal of Economics, 87(3), 355. <https://doi.org/10.2307/1882010>
- Stiglitz, J. E. (2000). The Contributions of the Economics of Information to Twentieth Century Economics. The Quarterly Journal of Economics, 115(4), 1441-1478. <https://doi.org/10.1162/003355300555015>
- SYDONIAWorld. (2022). Sélectivité Dynamique Simplifiée. Direction Générale des Impôts.
- Williamson, O. E. (1979). Transaction-Cost Economics : The Governance of Contractual Relations. Journal of Law and Economics, 22(2), 233-261.
- World Bank. (2020). Doing Business : Comparing Business Regulation in 190 Economies. Washington, DC: World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1440-2>
- World Bank. (2025). Rapport de Suivi de la Situation Économique en Guinée : Mobilisation et Gestion des Ressources Intérieures pour un Développement Inclusif et Durable. World Bank Group.
-

Liste des illustrations

Figure 1 : World Gouvernance Indicators (https://www.worldbank.org/)	32
Figure 2 : Gouvernance globale et scores par catégorie : Guinée (IIAG,2024)	33
Figure 3 : Courbe d'évolution de l'IPC en Guinée (Transparency International)	33
Figure 4 : Investissement étrangers par secteurs en 2021(Source : BCRG)	36
Figure 5 : les 10 plus grands pays investisseurs en Guinée. (Source : APIP)	37
Figure 6 : Analyse comparative de l'évolution des investissements entre les entreprises locales et étrangères (APIP, 2023)	38
Figure 7: Fréquence de la nationalité des entreprises selon la structure du capital	51
Figure 8 : Fréquence des montants totaux réalisé par les entreprises en Guinée entre 2021-2024	53
Figure 9 : Proposition du schéma de mise en oeuvre de la SNIP en Guinée inspiré de l'INFF(Cadre de financement national intégré)	58

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cibles pour notre échantillon qualitatif	41
Tableau 2 : comparatif sur la qualité de la gouvernance économique (Sources : Fondation mo Ibrahim et Transparency International)	44
Tableau 3 : comparatif du Rôle des API	45
Tableau 4 : Comparatif de l'attractivité des IDE (Source: CNUCED, 2022-2023)	46
Tableau 5 : Intention d'investir dans les 2 prochaines années	53

Glossaire

Corruption

Elle est définie comme abus de pouvoir à des fins personnelles. Elle constitue un frein déterminant au développement économique.

Compétitivité économique

Concrètement, c'est la capacité d'une entité (pays, entreprise, territoire, etc.) à faire face à la concurrence et à accroître ses parts de marchés. Ainsi, une économie compétitive, c'est une économie dont le taux de productivité soutenu est capable de stimuler la croissance et, par conséquent, le revenu et le bien-être.

Infrastructures économiques

Ensemble des équipements de base dont une société a besoin pour permettre la production et la consommation : Les routes, les TICs, l'électricité, l'approvisionnement en eau, etc.

Politiques publiques

C'est un ensemble d'actions ou de programmes mises en place par l'autorité publique dans le but de répondre à un besoin public.

Réforme économique

Elle désigne une mesure d'ordre économique ayant pour but d'améliorer le fonctionnement d'un pays ou d'un secteur économique. L'économiste William Tompson quant à lui définit la réforme comme l'ensemble des changements de l'environnement structurel qui ont pour but d'améliorer la réallocation statique ou dynamique des ressources au sein de l'économie.

Transparence

Elle peut désigner le fait de rendre publiques des informations complètes, claires, fiables et actuelles au public nécessiteux.

Zone franche

La zone franche est un territoire ou zone économique bénéficiant d'une politique dérogatoire en matière d'économie et plus particulièrement de fiscalité. Elle est fondamentale pour l'attrait des grandes firmes internationales.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

THÈMES	QUESTIONS
Informations générales	Nom
	Genre
	Fonction
	Structure
	Date
Contexte économique et gouvernance	Comment évaluez-vous la stabilité macroéconomique actuelle de la Guinée ?
	Quels sont les principaux défis de gouvernance économique qui freinent le développement ?
	Le cadre réglementaire est-il suffisamment transparent et prévisible pour encourager les investisseurs ?
Climat des affaires et environnement d'investissement	Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à l'investissement privé en Guinée (national et étranger) ?
	Observez-vous une évolution du climat des affaires ces dernières années ? Quels facteurs expliquent cette évolution ?
	Quelles sont les attentes prioritaires des investisseurs pour s'engager durablement en Guinée ?
Investissements directs étrangers (IDE)	Quels secteurs attirent le plus les IDE en Guinée aujourd'hui ?
	Les IDE ont-ils, selon vous, un impact significatif sur l'emploi, la technologie ou les compétences locales ?
	Les investisseurs étrangers réinvestissent-ils généralement dans le pays ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
Dynamique de l'investissement national privé	Les entreprises locales investissent-elles suffisamment dans leur propre développement ?
	Quels sont les freins structurels ou conjoncturels à l'investissement national ?
	Quel rôle l'État devrait-il jouer pour stimuler les investissements privés nationaux ?
Réformes économiques et cadre incitatif	Quelles réformes récentes ont, selon vous, amélioré ou détérioré l'environnement d'investissement ?
	Quelles réformes ou stratégies concrètes recommanderiez-vous pour améliorer l'attractivité de la Guinée, notamment hors secteur minier ?
Perspectives et opportunités	Quels sont, selon vous, les secteurs d'avenir à fort potentiel en Guinée ?
	Quelles bonnes pratiques observées dans d'autres pays francophones pourraient inspirer la Guinée en matière de gouvernance économique

et d'attractivité des investissements ?

Annexe 2 : Questionnaire

Etude - "Gouvernance économique et attractivité des investissements privés en Afrique francophone : Cas de la Guinée"

Bonjour,
Mesdames et messieurs,

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire intitulé « **Gouvernance économique et attractivité des investissements privés en Afrique francophone : Cas de la Guinée** », j'administre ce questionnaire pour recueillir l'avis d'acteurs économiques ou promoteurs comme vous.

Votre contribution est précieuse pour comprendre l'impact de la gouvernance économique sur l'attractivité des investissements privés en Guinée.

Je vous remercie sincèrement pour le temps accordé à ce questionnaire, qui ne vous prendra qu'environ 10 minutes.

Toutes vos réponses sont **confidentielles et anonymes**. Les données seront utilisées uniquement à des fins **académiques**.

Note : Dans le présent questionnaire, le genre est neutre.

***= Obligatoire**

PARTIE A – Profil du répondant et de l'entreprise

a. Informations sur le répondant

1. **Genre ? ***

- Homme
- Femme

2. **Quel poste occupez-vous actuellement au sein de votre entreprise ? _____ ***

b. Informations générales sur l'entreprise

3. **Quelle est la dénomination (raison sociale) de votre entreprise ? _____ ***

4. **Quel est le statut juridique de votre entreprise ? ***

- Entreprise individuelle
- Société à responsabilité limitée (SARL)
- Société anonyme (SA)
- Société par actions simplifiée
- Succursale
- Autre...

5. **Quelle est la nationalité de votre entreprise selon la structure de son capital ? ***

Entreprise guinéenne (capital détenu à 100 % par des nationaux ou avec un actionnariat étranger inférieur à 10 %)

Entreprise étrangère implantée en Guinée (avec un actionnariat étranger égal ou supérieur à 10 %)

Si votre entreprise est **étrangère**, veuillez indiquer le pays d'origine de l'investisseur principal _____

6. **Dans quel secteur d'activité évolue votre entreprise ? (Veuillez cocher la bonne réponse) ***

- Agriculture / Agro-industrie
- Industrie / Manufacture
- Services (banque, transport, commerce, etc.)
- Mines / Ressources naturelles
- TIC / Innovation / Startups

- Autre : _____
- 7. Quelles sont les régions de la Guinée où votre entreprise est implantée ? ***
 - Conakry
 - Boké
 - Kindia
 - Mamou
 - Labé
 - Faranah
 - Kankan
 - N'Zérékoré
- 8. Quelle est l'année de création ou d'implantation de l'organisation en Guinée ? _____ ***
- 9. Quel est l'effectif approximatif (employés permanents) de votre entreprise ? (1. Micro-entreprise, 2. Petite entreprise, 3. Moyenne entreprise, 4. Grande entreprise)**
 - Moins de 10
 - 10 à 50
 - 51 à 200
 - Plus de 200
- 10. À combien estimatez-vous le montant total des investissements réalisés par votre entreprise en Guinée entre 2021 et 2024 (infrastructures, équipements, agrandissement, etc.) ? ***
 - Moins de 200 millions GNF
 - 200 millions – 500 millions GNF
 - 501 millions – 1 milliard GNF
 - 1 – 5 milliards GNF
 - Plus de 5 milliards GNF
 - Je préfère ne pas répondre / Je ne sais pas

PARTIE B – Environnement des affaires en Guinée

- 11. Comment évaluez-vous le climat général des affaires en Guinée ? ***
 - a. Défavorable,
 - b. Peu favorable,
 - c. Favorable,
 - d. Très favorable
- 12. Quels sont, selon vous, les principaux freins à l'investissement en Guinée ? * (Cochez 4 maximum)**
 - Instabilité politique et institutionnelle
 - Corruption et pratiques illicites
 - Complexité ou lourdeur administrative
 - Pression ou instabilité fiscale
 - Accès limité au financement local
 - Insécurité juridique et faiblesse des recours
 - Déficit d'infrastructures (routes, énergie, etc.)
 - Manque de main-d'œuvre qualifiée
 - Autres : _____
- 13. Votre entreprise a-t-elle bénéficié de mesures de soutien ou d'incitations à l'investissement (publiques ou partenariales) ? ***
 - Oui
 - Non

Si oui, veuillez indiquer les types.

14. Avez-vous envisagé d'investir dans un autre pays francophone plutôt qu'en Guinée ? *

- Oui
- Non

Si oui pour quelles raisons et si non pourquoi ? *

PARTIE C – Gouvernance économique et cadre institutionnel

15. Comment jugez-vous le cadre institutionnel qui régit l'investissement en Guinée (lois, régulations, procédures) ? *

- a. Très insatisfaisant,
- b. Peu satisfaisant,
- c. Satisfaisant,
- d. Très satisfaisant

16. Selon vous, quelles réformes prioritaires amélioreraient l'attractivité des investissements en Guinée ? (Cochez les plus importantes) *

- Digitalisation des procédures administratives
- Réduction des délais de création d'entreprise
- Lutte contre la corruption et la fraude
- Réforme du système fiscal (stabilité, transparence)
- Renforcement des infrastructures économiques
- Développement de la formation professionnelle et technique
- Amélioration de la justice commerciale
- Renforcement de la décentralisation économique
- Autres : _____

PARTIE D – Perspectives et recommandations

17. Envisagez-vous de développer, diversifier ou consolider vos investissements en Guinée dans les 2 années à venir ? *

- Oui
- Non

Si oui comment ? Et si non pourquoi ? *

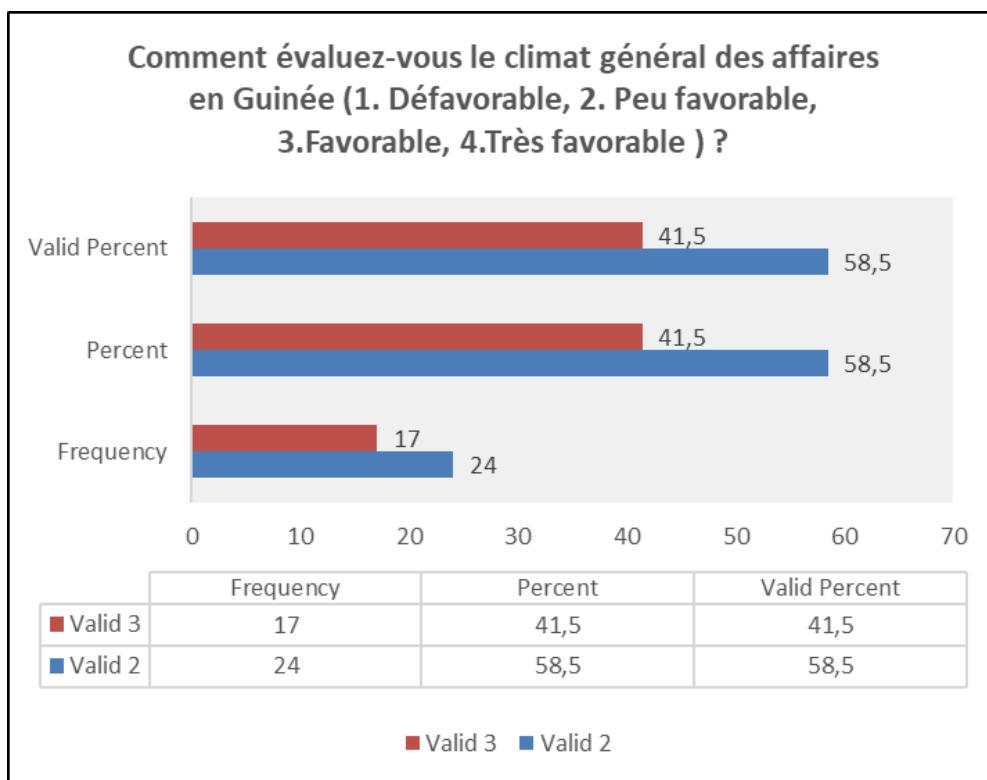
18. Quels sont selon vous, les secteurs les plus prometteurs et sous-exploités en Guinée (hors secteur minier) ? *

19. Avez-vous des suggestions concrètes pour améliorer la gouvernance économique et le climat d'investissement en Guinée ? *

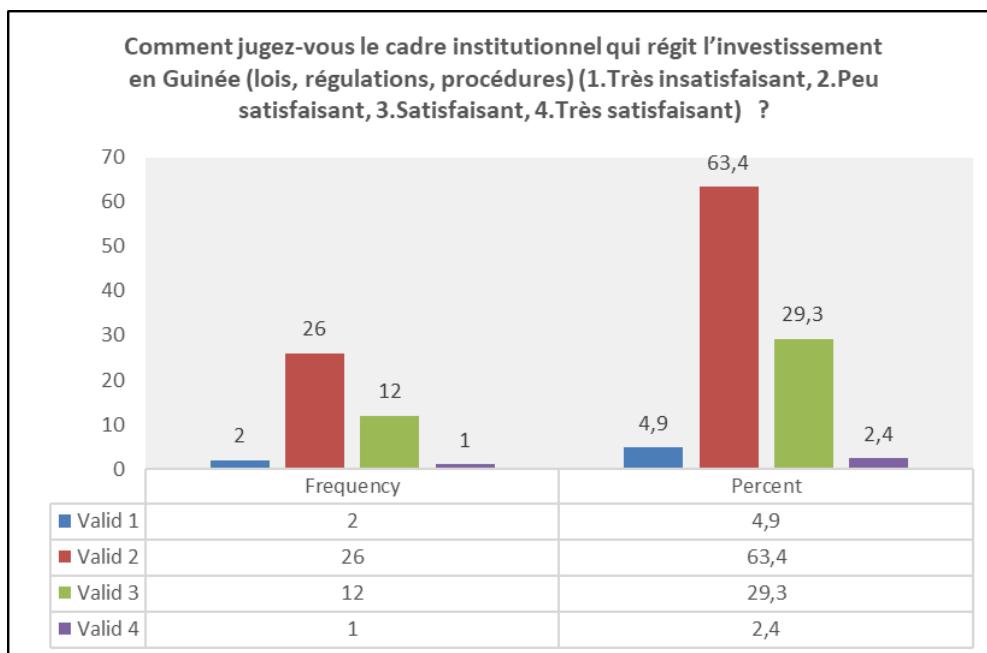
Je vous remercie vivement pour votre contribution !

Pour toute information complémentaire, veuillez me contacter via : ismael.balde.2023@etu-usenghor.org / ismaelbalde96@gmail.com

Annexe 3 : Perception du climat des affaires



Annexe 4 : Perception du cadre institutionnel



Annexe 5 : Perception du soutien administratif ou partenarial

